



Dialogue



1960

courrier

hebdomadaire

**Le militaire belge en opérations :
aspects politiques et sociologiques**

André Dumoulin | Delphine Raveigne

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

CRISP

2007

1. LES ASPECTS POLITIQUES ET MILITAIRES

La Belgique n'est pas « une île ». Son avenir est en grande partie dépendant de son environnement proche et de l'évolution politique de l'Union européenne dont elle est un des pionniers. Fortement imprégnée par son histoire faite d'invasions, la géopolitique belge s'est construite autour des grandes alliances de sécurité et de défense et sur des politiques d'intégration dans l'espace européen.

1.1. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Avec la fin de la guerre froide, le continent européen en général a vu la perception des risques et des menaces bouleversée. Une notion nouvelle est apparue, celle de « vulnérabilité » du système international et de la zone européenne élargie. D'une part, l'interdépendance technique, économique et politique favorise une dissémination, de plus en plus rapide, à l'échelle planétaire, de crises financières, économiques, sanitaires ou d'atteintes à la sécurité internationale ; d'autre part, le décalage s'accroît entre la mondialisation et les phénomènes d'exclusion et d'inégalités. Enfin, les blocages des négociations, régimes et traités de désarmement ont renforcé la vision d'un monde désordonné et multiple.

Du point de vue spécifiquement militaire, l'évaluation des risques et menaces qui pèsent sur la sécurité européenne demeure essentielle pour la formulation d'une politique de sécurité et de défense que le pays souhaite engager avec ses partenaires européens et atlantiques. C'est donc bien « seulement en définissant clairement la nature des récentes mutations stratégiques ainsi que des valeurs et intérêts communs de l'Union européenne que l'on pourra identifier les risques et menaces qui la concernent tout particulièrement et qui conditionneront la planification et les actions de toute politique de défense élaborée par elle ¹ ». Mais cette définition doit pouvoir être organisée collectivement, à travers les organisations et les alliances, le positionnement du pays tout comme sa taille l'imposant « naturellement », malgré le différentiel d'ambitions, d'intérêts nationaux et de moyens.

¹ K. KAISER, « Défis d'une politique de défense européenne et situations envisageables », in L. MARTIN et J. ROPER, *Vers une politique de défense commune*, Groupe stratégique européen et Institut d'études de sécurité de l'UEO, Paris, 1995, p. 31.

Pour la Belgique, la construction européenne est une formidable machine à « déterritorialiser » la défense dite nationale. Son soutien à davantage de fédéralisme européen est le reflet d'un constat d'ordre géographique : l'étroitesse territoriale nationale empêche tout isolement en même temps que son cadre géopolitique est confortablement sécurisé par des frontières amies de puissances « moyennes » : France, Royaume-Uni et Allemagne. D'une certaine manière, la Belgique est plus précisément englobée dans l'espace d'intérêts fondamentaux de ces trois États dont les deux premiers disposent de l'ensemble des capacités stratégiques et de théâtre, encore aptes à s'engager dans une guerre classique.

Dès l'instant où les définitions nationales des intérêts vitaux tendent à se rapprocher et même parfois à se fondre dans ceux de certains pays contigus (sécurité régionale), la perception des risques et menaces semble suivre le même processus. En effet, « dans les temps à venir, qui seront caractérisés par l'interconnexion, chaque État sera de moins en moins à même de contrôler à lui seul les risques nouveaux² ». La « menace » visant un État-nation particulier s'estompe dans le champ strictement militaire au profit de menaces ou guerres asymétriques³ (terrorisme, conflits culturels, ethniques et religieux, séparatismes...) ou dissymétriques⁴ dont la résolution ne peut se limiter exclusivement au cadre national et dont on sait généralement que la période dissymétrique souvent très courte (guerre du Kosovo, chute des Talibans) est suivie d'une période asymétrique très longue, très instable et parfois très coûteuse aussi en vies humaines (Irak après mai 2003) dans la période de « stabilisation » et de « consolidation ».

Une mutation profonde des représentations du monde⁵ et les nouvelles orientations en termes de missions pour les instruments militaires et civils sont ainsi directement associées à l'analyse des risques, menaces et vulnérabilités, ainsi qu'à de nouvelles évolutions du concept de « guerre ». On en vient même à parler de « dilatation disciplinaire⁶ », à savoir la prise en compte de nouvelles menaces de nature globale et de dépassement de l'État, hors des schémas homogènes et réducteurs de la guerre froide.

Avec le constat selon lequel l'origine et la nature des menaces majeures contre le territoire de la Belgique et de l'Europe sont aujourd'hui imprédictibles et qu'il n'y a pas d'ennemi vital pouvant détruire les existants nationaux et européens, la notion de risques prend le relais et des lignes de forces apparaissent dès lors entre les différents acteurs politico-stratégiques en termes de perception des risques : la violence ethnique et religieuse, l'agression terroriste, la diffusion d'armes de destruction massive, le

² G. JOETZE, « Éléments d'une stratégie allemande pour le XXI^e siècle », in *Les cahiers de la Fondation pour les études de défense*, n° 5, FED, Paris, 1996, p. 46.

³ Menaces ou guerres opposant des adversaires dont les objectifs, les forces et les méthodes sont fondamentalement différents. Cf. à ce sujet, B. COURMONT et D. RIBNIKAR, *Les guerres asymétriques. Conflits d'hier et d'aujourd'hui, terrorisme et nouvelles menaces*, PUF et IRIS, Paris, 2002.

⁴ Menaces ou guerres opposant des armées régulières mais aux capacités fortement inégales (voir la guerre d'Irak dans sa partie « la plus guerrière » au printemps 2003).

⁵ Cf. les analyses d'Amin Maalouf, Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts, Samuel Huntington, Jean-Christophe Ruffin, Kalevi J. Holsti, Barry Buzan, James Rosenau, Thomas Schelling, etc.).

⁶ R. GAGNON, « Les théories de l'émancipation et l'étude de la sécurité internationale : entre le rationalisme et le réflexivisme », in *Notes de recherche*, n° 6, GERSI, Université de Montréal, février 2000, p. 6.

crime organisé, le trafic de drogue, les flux migratoires incontrôlés, la déprédation environnementale, la compétition pour l'accès aux ressources, la déstabilisation inhérente à l'acquisition d'une puissance régionale, l'effondrement étatique (*Failed States*), etc.

Les guerres de la décennie 1990 furent essentiellement nationalistes, régionalistes et terroristes, n'affectant pas directement les intérêts vitaux des pays de l'Union européenne et de l'OTAN. Ainsi, le déverrouillage du système dissuasif Est-Ouest a permis à la fois de démasquer des phénomènes belligères permanents autrefois occultés⁷ par la dominance de la perception classique de la menace mais il a aussi créé les conditions d'une émancipation des groupes sociaux identitaires, non étatiques⁸ et paramilitaires (ethniques, religieux, linguistiques) aboutissant à la réactivation de foyers séculaires de tensions et l'apparition d'affrontements identitaires, de voisinage et de cousinage, inter et intra-communautaires, extrêmement complexes à gérer et à réduire.

Dans ce paysage instable où entre en jeu la dialectique de la globalisation et de la fragmentation, l'identité collective, et donc la recherche de racines par les groupes humains vulnérabilisés ou intransigeants, redevient alors le seul point stable, créant les conditions de l'avènement et du développement de conflits identitaires. Ainsi, la guerre prise au sens classique est en déclin, mais la violence elle-même en augmentation, avec le primat des guerres civiles sur les guerres interétatiques. Mais ces mêmes guerres civiles visent souvent implicitement la conquête du pouvoir étatique, et reposent, en définitive, sur des motivations politiques et économiques⁹, masquées par un message identitaire belligère.

Par ailleurs, nous constatons la difficulté à distinguer¹⁰ les menaces internes des menaces externes (« fragmentation/balkanisation » de certains États, dualisation sociale, « guerres sans front¹¹ », « privatisation » de la conduite de la guerre¹², déstabilisations identitaires alimentées par les guerres situées aux marges de l'Union, terrorisme transnational et protéiforme) avec de possibles phénomènes de vases communicants dans une « dynamique chaotique et de turbulence », pour reprendre la sémantique de Lucien Poirier. C'est le règne de l'insurrection, de la guérilla, du terrorisme.

Il reste en permanence délicat de préciser diplomatiquement les zones à risques et les identités étatiques menaçantes. On risque d'évaluer les menaces sans distinguer suffisamment les intentions affichées des capacités réelles de nuire. La réalité des

⁷ Selon K. HOLSTI, entre 1945 et 1997, 77 % des confrontations armées ont été de nature intra-étatique. Pour John Mueller au cours du XX^e siècle, beaucoup plus d'individus ont été tués par leur propre gouvernement que par toutes les guerres réunies.

⁸ M. COOMANS, « Non State Actors : nouveaux acteurs de pouvoirs dans le cadre de la globalisation », *in Sécurité et stratégie*, n° 93, CED/IRSD, Bruxelles, mai 2006.

⁹ M. BERDAL et D.-M. MALONE, *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2000.

¹⁰ Cf. F. PASTORE, « Reconciling the Prince's two « Arms », Internal-external security policy coordination in the European Union », *in Occasional papers*, n° 30, Institute for Security Studies, Paris, septembre 2001.

¹¹ J.-M. GUEHENNO, *La fin de la démocratie*, Flammarion, Paris, 1993, p. 157.

¹² T. STRUYE DE SWIELANDE, « Nouveaux guerriers et zones grises », *in Cahiers du RMES*, vol. II, n° 2, 2005.

menaces peut jouer contre les corps expéditionnaires européens engagés dans des opérations extérieures¹³ et la gestion de crise s'avère complexe dès l'instant où ces unités deviennent des « intérêts vitaux mobiles ».

Le 11 septembre 2001 a aussi renforcé la mise à plat de l'outillage conceptuel et stratégique et mis en évidence le concept de guerres de quatrième génération, caractérisées par la menace de la prolifération nucléaire, les ripostes contre-asmétriques, les guerres informationnelles, le terrorisme de masse et les conflits du sous-développement¹⁴. Le contexte conflictuel actuel est alors fait de « projection de forces, d'interventions soudaines, mais aussi de stabilisations prolongées et de pourrissements locaux¹⁵ ».

Reste que bien des conflits et des vulnérabilités dépassent le champ strictement militaire. D'aucuns estiment même que « le militaire n'[est] plus le principal acteur de la sécurité de ses concitoyens », et qu'il devient progressivement « une sorte d'agent d'assurance désormais lointain et anonyme¹⁶ ».

1.1.1. La Stratégie européenne de sécurité

La politique de défense de la Belgique s'inscrit bel et bien dans un cadre européen. Le 12 décembre 2003, le Conseil européen adoptait un document solennel sous-titré « Une Europe sûre dans un monde meilleur », qui est toujours considéré aujourd'hui comme la première Stratégie de sécurité de l'Union européenne.

Longtemps souhaitée dans les cercles de réflexion stratégique, née indirectement des conséquences de la crise intra-européenne autour de la guerre en Irak et entérinée en deux temps par les Vingt-cinq¹⁷, cette stratégie de sécurité de l'Union européenne allait réunir les Européens autour de quelques grandes orientations stratégiques et sécuritaires.

Ce consensus général, impliquant, certes, le plus petit commun dénominateur fut considéré comme « un coup d'essai devenant un coup de maître », en dépit des oppositions intra-européennes face au degré de fidélisme à l'allié américain et des tensions transatlantiques autour des slogans de « Vieille » et de « Nouvelle Europe ».

Pour cette stratégie les nouvelles menaces sont « plus variées, moins visibles et moins prévisibles ». Parmi ces menaces, le terrorisme « vise à porter atteinte à l'ouverture et à la tolérance de nos sociétés et constitue une menace stratégique croissante pour l'ensemble de l'Europe. La vague terroriste la plus récente revêt un caractère mondial et elle est liée à un extrémisme religieux violent dont les « causes [...] sont complexes. » En outre, pour le Conseil, « l'Europe constitue à la fois une cible et une base d'opération pour ces terroristes ».

¹³ Ainsi, par exemple, l'attentat du 24 juin 2007 causant la mort de six casques bleus du contingent de la Force intérimaire de l'ONU au Liban (FINUL « renforcée »).

¹⁴ Cf. ONU, *Rapport mondial sur le développement humain*, 2005, pp. 163 et s.

¹⁵ V. DESPORTES, « Combats de demain : le futur est-il prévisible ? », in *Politique étrangère*, IFRI ? Paris, 3^e trimestre 2006, p. 601.

¹⁶ J. DUFOURCQ (amiral), « La France et sa sécurité. Fin du concept de défense nationale », in *Commentaire*, n° 115, Paris, automne 2006.

¹⁷ Le Conseil de l'Union européenne avait décidé d'associer à cet exercice les futurs dix nouveaux membres qui furent accueillis dans l'Union le 1^{er} mai 2004.

De même, pour les Européens, la prolifération des armes de destruction massive est potentiellement la menace la plus importante pour sa sécurité¹⁸, d'autant plus si cette menace est associée au terrorisme.

En outre, les conflits régionaux « tels que ceux (...) de la région des Grands Lacs et de la péninsule coréenne ont un impact direct et indirect sur les intérêts européens, tout comme les conflits qui sévissent plus près (...), surtout au Moyen-Orient ». « Les conflits violents ou “gelés”, qui persistent également [aux frontières de l'Union européenne], menacent la stabilité régionale. »

Ensuite, la Stratégie européenne de sécurité relève la déliquescence des États, à travers la mauvaise gestion des affaires publiques, la corruption, l'abus de pouvoir, la faiblesse des institutions et le non-respect de l'obligation de rendre des comptes, tout comme les conflits civils. Cet effondrement de l'État « peut être associé à des menaces évidentes, telles que la criminalité organisée ou le terrorisme. La déliquescence des États constitue un phénomène alarmant, qui sape la gouvernance mondiale et ajoute à l'instabilité régionale. »

Enfin, l'Europe constitue une cible de premier ordre pour la criminalité organisée, avec une menace intérieure comportant une dimension extérieure importante : « Le trafic transfrontalier de drogue, la traite des femmes, l'immigration clandestine et le trafic d'armes représentent une grande partie des activités des groupes criminels. »

La Stratégie européenne de sécurité de l'Union européenne ne doit pas être lue dans son acception militaire¹⁹ comme un référent de l'histoire des guerres ni comme « culture stratégique » car elle opère dans le champ polysémique, incluant d'autres dimensions que les seules opérations militaires, même si l'usage de la force y est suggéré²⁰.

La Stratégie européenne de sécurité est avant tout un cadre normatif, une vision globale, aucunement une doctrine d'emploi des forces, ni un cadre inclusif d'intervention militaire. Elle ne fixe, selon Javier Solana « ni des lignes rouges ni des moyens d'action », mais plutôt « des principes directeurs » correspondant à une puissance politico-économique, pas à une alliance militaire classique. La stratégie de sécurité se veut la base permettant de calibrer, d'approfondir, de préciser et d'orienter des politiques sectorielles de sécurité (PESD).

1.1.2. Le Concept stratégique de l'OTAN

Un des documents fondamentaux de l'OTAN sur la perception des risques et des menaces date du sommet de l'Alliance atlantique d'avril 1999, lors du 50^e anniversaire

¹⁸ T. VALASEK, « EU rethinks security stance », *Jane's Defence Weekly*, Londres, 30 juillet 2003, p. 21.

¹⁹ À l'image des travaux de Colin Gray, Gérard Chaliand, Basil H. Liddle Hart, Thomas Schelling, Edward Luttwak, etc.

²⁰ Cf. à ce sujet, A. DUMOULIN, « La sémantique de la “stratégie” européenne de sécurité. Lignes de forces et lectures idéologiques d'un préconcept », Centre Thucydide, *Annuaire français de relations internationales 2005*, Université Pantheon-Assas, Ed. Bruylant, La Documentation française, Bruxelles-Paris, 2005.

du Traité de Washington. On peut y lire que les chefs d'États et de gouvernements considèrent que la sécurité de l'Alliance reste exposée à des risques militaires et non militaires très divers, qui viennent de plusieurs directions et sont souvent difficiles à prévoir. Ces risques d'instabilité (rivalités ethniques et religieuses, litiges territoriaux, inadéquation ou échec des efforts de réforme, violations des droits de l'homme et dissolution d'États) peuvent alors conduire à une instabilité locale et même régionale. L'Alliance estime dès lors que « les tensions qui en résulteraient pourraient déboucher sur des crises mettant en cause la stabilité euro-atlantique, engendrer des souffrances humaines, et provoquer des conflits armés ».

À ces risques s'ajoutent la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et leurs vecteurs, ainsi que les menaces sur les systèmes d'information. Les attentats du 11 septembre et les menaces autour de la prolifération ont obligé l'OTAN à préciser davantage les risques majeurs pour la stabilité de la zone atlantique et sa grande périphérie. En outre, les sommets de Prague (2002) puis de Riga (2006) ont décrit les nouveaux enjeux des conflits asymétriques en insistant sur la transformation des structures de commandement et des priorités en termes d'équipements.

La Belgique, membre à la fois de l'Union européenne et de l'OTAN a approuvé les analyses sur les nouveaux risques et les nouvelles menaces dans le cadre de ces deux organisations. Bien que l'Union européenne ne soit pas une alliance militaire et que l'OTAN ne puisse devenir à termes prévisibles un acteur global pluridimensionnel²¹, nous pouvons percevoir les rapprochements des lectures stratégiques puisque, d'évidence, la plupart des États européens se retrouvent dans les deux organisations. Les différences opèrent plutôt dans le registre des actions, dans la manière dont fonctionne le processus décisionnel, face à l'influence de l'État le plus puissant.

1.1.3. La vision stratégique de l'armée belge

Dans le Plan stratégique pour la modernisation de l'Armée belge 2000-2015²², le Ministère de la Défense donne également sa vision de l'environnement international afin de justifier sa politique d'engagement. Approuvé le 12 mai 2000, le nouveau plan stratégique et prospectif de modernisation de l'armée belge 2000-2015 est censé permettre aux forces armées belges de se calibrer et de se positionner face aux nouvelles missions post-guerre froide particulièrement dans le cadre d'une PESD naissante²³. Ce document prospectif devait également « répondre » au plan Bear 97 du ministre Leo Delcroix²⁴ rédigé dans les années 1990 mais qui n'avait pas été pensé qualitativement. Il était plutôt la résultante d'une part, de la volonté de réduire linéairement le budget de la défense, suite à la nécessité de respecter les critères de convergence aboutissant à l'Euro, et d'autre part, d'engager le processus de suspension

²¹ A. DUMOULIN, « Le sommet OTAN de Riga : premier bilan », *Défense et sécurité internationale*, janvier 2007.

²² A. FLAHAUT, *Le plan stratégique pour la modernisation de l'Armée belge 2000-2015, Propositions concrètes pour entrer dans le XXI^e siècle*, Ministère de la Défense, Bruxelles, mai 2000.

²³ Cf. A. DUMOULIN, « La Belgique et la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1700, 2000.

²⁴ Cf. *idem*, « La restructuration des forces armées », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1383-1384, 1992.

du service militaire pour des motifs en partie électoraux. Le nouveau paysage international impose en effet à ce document d'intégrer un chapitre sur les engagements internationaux de la Belgique où sont présentés successivement le cadre de coopération et de solidarité, à savoir l'Union européenne²⁵ (l'Union de l'Europe occidentale, le Corps européen et la collaboration avec les pays voisins en étant les sous-chapitres) et l'OTAN.

L'ordre de classement n'est certainement pas innocent : dans le chapitre sur l'environnement stratégique, nous pouvons y lire qu'il « conviendra d'édifier une architecture de sécurité non hiérarchisée, dans le cadre de laquelle les différentes organisations se complèteront », même si « il est important que la relation entre notre pays et l'OTAN soit basée sur l'honnêteté, la transparence et la faisabilité ».

Dans le plan stratégique 2000-2015, il est également question des missions qui imposent entraînement et moyens budgétaires. Elles sont de quatre types : protection de l'intégrité du territoire national et de celui de l'Alliance, responsabilité dans les opérations de réponse aux crises, diplomatie de défense et rapatriement de ressortissants nationaux repris dans les missions de Petersberg. Quant aux tâches, qui dans le lexique belge, ne doivent en principe pas impliquer de dépenses, elles concernent l'aide à la nation et l'aide humanitaire.

Le « Plan stratégique + Évaluation & Perspectives » présenté le 18 février 2003 met également en évidence les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité européenne : « Le drame des Balkans et les attentats du 11 septembre 2001 ont forcé la communauté internationale à prendre conscience de l'apparition d'une nouvelle ère de contradictions, de complexité, de déséquilibre et d'incertitude au sein desquelles l'asymétrie d'un conflit peut prendre plusieurs formes et degrés d'intensité. »

Et d'affirmer que « le principal objectif de la politique de sécurité et de défense belge est de contribuer à la paix et à la sécurité, en favorisant une plus grande stabilité dans le monde ». Cet objectif est décliné en cinq axes : « le renforcement de l'identité européenne en matière de sécurité, la préservation du lien transatlantique, l'appui au renforcement du rôle des Nations unies, l'appui à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et l'élargissement de la coopération avec des pays d'Europe ou d'Afrique sur un mode multi- ou bilatéral ».

Quant au document intitulé « Le Plan stratégique 2000-2015 à mi-parcours » présenté au printemps 2007, il fait la synthèse des missions et des tâches spécifiques de l'armée belge, réparties cette fois en plusieurs scénarios potentiels d'engagement opérationnel. À ceux-ci s'ajoute également la participation des militaires à la lutte contre le terrorisme qui constitue l'une des préoccupations majeures des citoyens belges mais aussi européens²⁶.

²⁵ À propos de la place de la Belgique dans la PESD, cf. A. DUMOULIN, P. MANIGART et W. STRUYS, *La Belgique et la politique européenne de sécurité et de défense. Une approche politique, sociologique et économique*, Bruylant, Bruxelles, 2003.

²⁶ Selon l'enquête Eurobaromètre 57.1 menée par la Commission européenne et publiée en octobre 2002, les deux craintes qui ressortaient le plus d'une liste de dix éventualités proposées aux personnes interrogées étaient, pour les citoyens belges, le crime organisé (71 %) et le terrorisme (70 %). <http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb57/eb57_belgium.pdf>.

Tableau 1 : Scénarios potentiels d'engagement opérationnel

Scénario 1	Aide à la Nation, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence sur le territoire national
Scénario 2	Assistance humanitaire internationale, au profit de pays tiers
Scénario 3	Engagement armé sur le territoire national, dans le cadre d'appui au maintien de l'ordre public
Scénario 4	Opérations d'évacuation de ressortissants en cas de crise (également dénommées <i>Non-combatant evacuation operations</i>)
Scénario 5	Actions de diplomatie de Défense qui, grâce à une présence militaire à l'étranger, participent à la réalisation d'objectifs liés à la politique étrangère et de défense de la Belgique
Scénario 6	Participation aux opérations de maintien de la paix dans un cadre international et sous mandat des Nations unies
Scénario 7	Participation aux opérations de rétablissement de la paix, dans le même contexte que le scénario 6
Scénario 8	Participation à la défense collective de l'alliance (OTAN)

Source : Plan stratégique 2000-2015 à mi-parcours, Ministère de la Défense, Bruxelles, 2007.

1.2. IMPLICATIONS POLITIQUES ET MILITAIRES

À partir de ces constats géopolitiques, la Belgique a entériné les objectifs stratégiques de l'Union européenne au travers de sa Stratégie de sécurité, à savoir faire face aux menaces et construire la sécurité dans le voisinage de l'Union, tout en insistant sur le fait que l'ordre international doit être fondé sur un multilatéralisme efficace. Et d'insister sur le fait qu'aujourd'hui, à la différence du passé, « face aux nouvelles menaces, c'est à l'étranger que se situera souvent la première ligne de défense ».

1.2.1. Flexibilité et multinationalisation des réponses

La Stratégie européenne de l'Union précise à cet égard que l'Europe doit être prête à agir avant qu'une crise ne se produise en opposant une combinaison de moyens d'action, qu'ils soient politiques, économiques, policiers, judiciaires, militaires. Ces interventions ciblées et plurisectorielles devront aller de pair avec une politique de bon voisinage et de stabilisation des États situés à ses frontières, « il est dans l'intérêt de l'Europe que les pays situés à ses frontières soient bien gouvernés » d'autant que si l'intégration des États adhérents va accroître la sécurité européenne, « elle aura également pour effet de rapprocher l'Union européenne des zones de troubles ».

Ce cadre interventionniste associe un ordre international que l'Union européenne veut faire reposer sur la Charte des Nations unies. Elle soutient également l'OTAN, l'OSCE et toutes les organisations multilatérales et régionales pouvant apporter leur « contribution à un monde plus ordonné ». L'objectif est bien de propager la bonne

gouvernance, soutenir les réformes sociales et politiques, protéger les droits de l'homme, soutenir l'aide au développement ; cette dernière étant considérée dans la nouvelle Stratégie de sécurité de l'Union comme un levier associant conditionnalité de l'aide et respect nécessaire par certains États des normes internationales.

Quant aux implications politiques pour l'Europe, l'Union européenne insiste sur la nécessité d'être plus active dans la poursuite des objectifs stratégiques de l'Union, à savoir l'ensemble des instruments de gestion de crise et de prévention des conflits, y compris les « actions au plan politique, diplomatique, militaire et civil, commercial et dans le domaine du développement ». La Stratégie européenne de sécurité estime que des politiques actives doivent être menées pour faire face au dynamisme des menaces nouvelles.

Ce dynamisme nécessite une « culture stratégique propre à favoriser des interventions en amont, rapides et, si nécessaire, robustes ». Cette stratégie devrait reposer sur un soutien à l'action de l'ONU en réponse aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales mais aussi sur le développement des capacités afin de « transformer les armées en forces plus flexibles et mobiles et pour leur permettre de faire face aux nouvelles menaces ».

Pour l'Union européenne, « davantage de ressources pour la défense et une meilleure utilisation des moyens sont nécessaires » notamment par le recours systématique à des moyens mis en commun afin d'éviter les duplications et réduire les coûts. Elle insiste également sur les moyens de gestion civile des crises, l'agence européenne de l'armement, le partage du renseignement, les capacités diplomatiques, le renforcement de la capacité opérationnelle de l'Union européenne via le partenariat stratégique avec l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises.

Pour la Belgique, les implications politico-militaires de la Stratégie européenne de sécurité sont multiples : interarmement, multinationalisation, modernisation, capacitaire en renseignement, équipements adaptés, convergences diplomatie-défense, transversalité entre forces armées, formation au contrôle des foules, approfondissement des liens civils-militaires en opérations.

De plus, le Plan stratégique 2000-2015, tout comme son actualisation avec le Plan stratégique + de 2003, met en évidence le caractère mobile et souple des forces. Ce qui implique la constitution de capacités médianes²⁷ avec, entre autres, des modules opérationnels équipés de véhicules blindés légers sur roues et de véhicules protégés multirôles sur roues²⁸, des modules d'acquisition de renseignements, un module de forces spéciales, un module d'hélicoptères multirôles et un module d'avions sans pilotes.

S'y ajoute l'importance accordée au Wing de transport (C-130²⁹ et les futurs 7 Airbus A-400M remplaçant les Hercules dès 2018) parallèlement à la réduction du nombre de F-16 à soixante unités en 2015 mais qui continueront à subir diverses modernisations,

²⁷ Capacités médianes : unités de combat mobiles et facilement projetables, complétées d'unités d'appui appropriées.

²⁸ Faisant dès lors disparaître à terme les véhicules blindés chenillés.

²⁹ Ceux-ci doivent recevoir un système moderne d'avertissement d'illumination radar incorporé dans une suite d'autoprotection intégrée avec le système de détection infrarouge pré-existant.

y compris l'acquisition de *pods* de désignation de cibles³⁰. Enfin la composante maritime tourne autour de la niche de déminage modernisée (chasseurs de mines tripartite), tout en conservant une capacité frégate³¹ et un navire de commandement modernisé.

Globalement, le Plan stratégique de modernisation veut intégrer les nouveaux concepts de flexibilité, souplesse, aéromobilité et puissance de feu³², associés à des interventions multinationales inscrites dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Union européenne, des missions de l'ONU et de l'OTAN. L'objectif est bien d'avoir des troupes opérationnelles à 100 %, mieux équipées, plus rapidement engagées sur le terrain et pouvant être maintenues longtemps sur place.

Mais le Plan stratégique + rappelle la nécessité de fixer les priorités nécessaires « afin de ne pas surexploiter les moyens disponibles » et constate l'impossibilité budgétaire de se doter de la panoplie complète des capacités militaires. Il insiste sur la coopération internationale, la coopération interdépartementale, la coopération civilo-militaire, l'approche capacitaire, les niches et la modularité favorisant les économies d'échelles et une plus-value à la participation aux missions.

Dans son chapitre 6 sur les investissements, il nous était précisé que « tôt ou tard, la montée en puissance de la défense européenne débouchera sur un alignement des efforts de défense des pays européens » imposant l'acquisition en commun de matériels lourds ou de haute technologie. Il s'agit de tenir compte d'une situation future où « si l'on arrivait à une répartition des tâches ou une complémentarité plus poussées entre Européens, la pression pour répartir les charges de façon équitable se ferait de plus en plus forte, en raison d'une plus grande interdépendance ». Il serait donc utile de pouvoir résoudre les contraintes budgétaires propres à l'entrecroisement de la restructuration nationale, des besoins nationaux et des engagements multinationaux, en mettant en place « un mécanisme budgétaire permettant de découpler du budget de la Défense les engagements financiers créés par ce type d'engagements internationaux afin d'assurer une sorte de "sanctuarisation" du processus de modernisation des capacités retenues ».

Le choix de nouveaux véhicules à roues (reconnaissance avec senseurs, transport de troupes, artillerie) en remplacement des chenillés, l'intégration de nouveaux drones³³, l'aéromobilité nouvelle d'une grande partie de la brigade para, l'acquisition d'hélicoptères de transport moyens³⁴, l'intégration de nouveaux moyens de communication, l'acquisition d'équipements individuels de protection des soldats, la réduction des brigades mécanisées pour une meilleure capacité, le caractère

³⁰ Général A. VAN DAELE, « Able to participate in all types of conflicts. Belgium », in *Natos'Nations*, décembre 2006, pp. 58-59.

³¹ La Belgique a acheté deux frégates multirôles de la classe Karel Doorman (type M) provenant de la flotte des Pays-Bas. Le premier fait partie de la flotte de la composante Marine depuis le 29 mars 2007, la seconde rejoindra Zeebrugge en mars 2008. Ces deux frégates remplacent les E-71 belges.

³² Plus réduite globalement depuis la décision de retrait de l'artillerie lourde et des chars de combat.

³³ Dix-huit drones de reconnaissance UAV Hunter au profit de la batterie d'observation et de surveillance (80A) basée à Elsenborn.

³⁴ Le Conseil des ministres restreint a confirmé le 25 avril 2007 la commande ferme de 4 hélicoptères multifonctionnels NH-90 NFH et de 4 NH-90 TTH, à ajouter à deux autres appareils en option. Ils remplaceront les Sea King et les Alouette III. La première livraison est prévue en 2010.

multifonctionnel des nouvelles frégates et une meilleure capacité à terme en munitions air-sol sont alors autant de signes de cette volonté de répondre aux nouveaux défis de la gestion des crises post-guerre froide dans les limites budgétaires imposées par les choix politiques du gouvernement tout entier.

Tableau 2 : Programme d'acquisitions ou de modernisation par tranches associés à la capacité médiane

Nombre	Type	Caractéristiques
242	Véhicules blindés d'infanterie à roues Mowag Piranha IIC 8x8 (les premiers seront livrés dès septembre 2007) remplaçant les 107 chars <i>Leopard-1</i> et les 525 AIFV chenillés.	40 véhicules équipés d'un canon de 90 mm 32 véhicules équipés d'un calibre de 30 mm
352	Véhicules à roues multi-rôles protégés MPPV Dingo-II (les premiers furent livrés fin 2006) remplaçant les 514 M-113 et les 525 AIFV chenillés.	220 commandés et 132 en option
620	Jeeps Iveco 4x4 (les premiers livrés en 2007) remplaçant 2145 jeeps Iltis. Intégration de nouveaux senseurs de reconnaissance et système de gestion de la bataille sur les véhicules Pandur 8x8 actuels (dès 2006)	180 kits de protection
400	Camions Iveco de 8 tonnes (les premiers livrés en 2006) remplaçant les 2801 camions MAN de 4 tonnes.	Avec kits de protection

Sources : Ministère de la Défense, *Direct*, n° 5, Bruxelles, 2007 ; *Jane's Defence Weekly*, London, 28 février 2007 ; DG IPR, *Réalisations 2005 Objectifs 2006*, Ministère de la Défense, Bruxelles, janvier 2006.

L'objectif du Ministère belge de la Défense est d'harmoniser la planification des forces avec celle fixée dans le champ de l'Union européenne (via les *Battlegroups*) et de l'OTAN (via la Nato Response Force – NRF), avec pour priorité les synergies et la mutualisation par les coopérations, afin de trouver une marge de manœuvre budgétaire. Le but est de demeurer crédible sur le plan national et international en se concentrant sur certaines niches de compétences. C'est ce que l'on appelle l'approche capacitaire. La définition est pour le pays de respecter les lignes de forces de six capacités opérationnelles, à savoir :

- la réorientation de la capacité mécanisée vers une capacité médiane (véhicules blindés sur roues et matériels propre à la gestion des crises non article V/5, hors donc de la défense commune territoriale) ;
- la réorientation des unités parachutables vers des unités de combat d'infanterie légère ;
- l'optimisation de la capacité aérienne tactique en contribution à la puissance aérienne européenne et à celle de l'OTAN ;
- le développement d'une capacité de projection, la modernisation de la capacité de lutte anti-mines ;
- et enfin la réorientation de la capacité de lutte anti-sous-marine vers une capacité d'escorte maritime multifonctionnelle.

La fonction multinationale et modulaire des forces armées belges est devenue une constante. Pour l'essentiel, les forces armées belges ne devraient donc plus être mobilisées (dans un espace de légitimation politique et avec leurs équipements militaires) dans un cadre strictement national, même si les décisions d'engagement restent fixées en dernier ressort par les autorités belges.

Les nouvelles missions de maintien de la paix, le processus de choix des matériels, l'imbrication du pays dans un écheveau de solidarités politico-stratégiques imposent cependant d'analyser les forces belges dans un champ multinational associant soit les alliances (OTAN, UEO, Union européenne), soit des opérations à la carte, ad hoc. Cette multinationalisation recèle bien des avantages :

- augmenter les moyens et la crédibilité par synergies via la démultiplication des forces ;
- avoir son mot à dire en étant inclus dans les états-majors multinationaux (rotation) ;
- répondre en partie aux problèmes de coût des opérations ;
- partager la prise de risque ;
- assurer une certaine visibilité internationale ;
- partager de l'expérience ;
- optimiser les investissements et faire des économies d'échelle ;
- favoriser l'interarmisation ;
- améliorer les solidarités dans l'épreuve ;
- améliorer les éléments constitutifs d'une future « culture militaire européenne ».

1.2.2. Le choix des missions de gestion de crise

Malgré la prise en compte politique des nécessités de la multinationalisation et de l'approfondissement des tâches de Petersberg³⁵, les autorités belges ont été dans l'obligation de jongler avec les participations extérieures en tenant compte des moyens aptes à la projection, de la nécessité de modifier le choix des systèmes d'armes mis en œuvre sur le terrain³⁶, des aspects budgétaires et des contraintes propres au système des rotations.

Il s'agit de répartir les apports nationaux aux missions de l'OTAN (KFOR au Kosovo, FIAS et ERP en Afghanistan) aux missions de l'Union européenne (opération « Althea » en Bosnie) aux missions onusiennes (FINUL dans le Liban Sud) ou

³⁵ Missions définies par l'Union européenne à savoir « les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix et les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix ». La Stratégie européenne de sécurité de décembre 2003 a intégré de nouvelles missions en sus des missions dites de Petersberg. Il s'agit d'actions conjointes en matière de désarmement, des missions de conseil et d'assistance en matière militaire, de la prévention des conflits et de la lutte contre le terrorisme pouvant être présente directement ou indirectement au travers des différentes missions dites de Petersberg.

³⁶ Cf. par exemple le débat sur le choix entre le char Leopard-1 et le véhicule blindé sur roues Pandur lors de l'envoi du 2^e bataillon de commandos au Kosovo.

bilatérales (coopération avec le Bénin, le Burundi et la RDC, missions anti-drogue dans les Caraïbes).

Dans la dernière Note de politique générale du ministre de la Défense³⁷, il était indiqué que la participation belge aux opérations militaires sur le territoire européen et à l'extérieur de celui-ci sera poursuivie en 2007. Celle-ci « procède de la volonté de la Belgique de contribuer à la restauration de la stabilité et de la sécurité dans les régions concernées ». Mais étant donné les contraintes budgétaires ainsi que le caractère limité du réservoir de capacités dont dispose la Défense belge, il est précisé qu'il sera « toutefois difficile de répondre favorablement à toutes les demandes de participation provenant de l'OTAN, de l'Union européenne ou de l'ONU. Les engagements sont de préférence orientés vers des opérations auxquelles participent d'autres nations européennes, afin de concrétiser l'effort et la volonté de créer un premier noyau de Défense européenne. »

L'insistance portée à l'intégration de tâches humanitaires lors de missions de Petersberg et l'aide à la nation en recourant aux services des militaires tendent à souligner une plus forte volonté politique d'utiliser les moyens militaires pour un usage mixte, dans la mesure des circonstances, en post-guerre froide.

La décision d'intervention ne repose pas non plus sur une grille de lecture figée mais est prise au cas par cas, dans le cadre de compromis qui changent en fonction de la coalition au pouvoir. L'examen des opérations récentes montre que celles-ci doivent en premier lieu être légalisées explicitement sinon implicitement par l'ONU et reposer sur une légitimité politique et morale. C'est ce que nous indiquent la gestion belge du dossier irakien en 2003 et le choix de l'intervention onusienne au Liban en 2006. L'engagement dans les opérations extérieures indique la volonté belge de figurer modestement mais en bonne place du point de vue de l'efficacité dans la constellation de sécurité et de défense, de la construction de la PESD à la nouvelle stratégie de l'OTAN.

Le caractère résolument humanitaire des missions décidées par le gouvernement et mises en œuvre par le ministre de la Défense André Flahaut (PS) du gouvernement Verhofstadt II transparait de manière évidente transversalement aux valeurs humanistes qui sont développées dans le Plan stratégique +. Cette insistance implique un approfondissement des conséquences culturelles de cette posture dominante pour les citoyens militaires belges. Ils doivent néanmoins toujours se garantir la capacité de répondre à la totalité du spectre de la violence par des règles d'engagement définies rigoureusement et selon le principe de précaution pour ne pas reproduire le drame des paras belges au Rwanda.

C'est dans le registre d'une « survisibilité humanitaire » que certaines critiques furent lancées à propos de la politique du département de la Défense. Selon le député CD&V, Pieter De Crem, dans l'opposition, il s'agirait de « transformer l'armée belge en une agence humanitaire³⁸ ». Le député rejoint ainsi l'avis de plusieurs militaires qui qualifient la politique actuelle de lent délitement des forces armées, regrettent la

³⁷ Note de politique générale du ministre de la Défense, Chambre, *Doc. parl.* 51 2706/003, 23 octobre 2006.

³⁸ *La Libre Belgique*, 15 mars 2007.

disparition des chars Léopard, contestent le caractère statique de la mission au Liban, regrettent de ne pouvoir s'engager dans le Sud de l'Afghanistan et fustigent l'absence d'emploi des paras commandos pour de réelles missions à risques³⁹ en mettant en évidence l'esprit d'engagement « musclé » et volontaire de ces unités.

Pour le parti libéral francophone il faut veiller à « ne pas se concentrer sur les tâches auxiliaires ou non combattantes⁴⁰ ». Pour le CDH, il faut spécialiser l'armée belge dans les missions de paix et de prévention des conflits. Le parti humaniste rejoint ainsi la vision du SP-A et d'Écolo⁴¹ dans leur programme électoral respectif aux élections fédérales du 10 juin 2007.

Très minoritaire, la vision vers davantage d'engagements « musclés » dans « l'esprit du combattant » est aussi en partie colorée idéologiquement voire philosophiquement. Mais il faut tenir compte de la « civilianisation⁴² » des armées occidentales. De plus, celles-ci sont influencées par l'avènement d'une « démocratie émotionnelle⁴³ » et d'une « politique compassionnelle⁴⁴ » mais aussi et surtout par un environnement international où les conflits sont hors zone et essentiellement asymétriques et n'ont plus rien de comparable avec l'idée de conflits de haute intensité inter-étatiques, la défense territoriale ou la conquête de territoires.

La « fonctionnarisation », l'individualisme et le coût de la formation du militaire professionnel dans un environnement où leurs familles sont davantage prises en compte par les autorités entraînent de facto une autre vision du risque pour ceux qui sont les premiers concernés.

En vérité, la critique autour de la « dévirilisation » de l'armée se heurte aussi à la réalité du moment, à savoir la prégnance de la gestion des crises hors zone, en dehors de la défense territoriale, qui impose dès lors davantage de retenue et de prudence politique, les enjeux n'étant pas les mêmes. L'opinion publique, les défis et les risques extérieurs sur les questions autour de la prise de risque⁴⁵, l'éthique de justificatif de mission et la responsabilité politique en cas de dérapage peuvent alors expliquer la prudence dans les engagements. Le débat tournerait dès lors dans un face à face entre une vision humanitaire des forces armées partagée par une majorité de la population belge (en temps de paix) et une vision « guerrière » et virile du militaire en opération, partagée par certains secteurs de l'armée et certains partis politiques (en campagne électorale).

³⁹ Cf. l'interview du colonel D. ADAM (e.r.), *Vers L'Avenir*, 18 mai et 7 juin 2007 et É. TRIPNAUX, « Des militaires s'ennuient dans des casernes », Carte blanche, *Vers L'Avenir*, 23 juin 2007.

⁴⁰ Programme du MR, élections fédérales du 10 juin 2007. Le parti libéral francophone suggère également l'achat à l'étranger de chars d'assaut Leopard-2 d'occasion.

⁴¹ Dans son programme électoral 2007, le parti Écolo veut « confier au Parlement toute décision relative à la mise en œuvre des forces militaires, dans un cadre de maintien ou de rétablissement de la paix, à une majorité spécialement qualifiée, selon des modalités à déterminer ».

⁴² La « civilianisation » est la tendance des institutions militaires à perdre leur spécificité martiale et par conséquent, à ressembler de plus en plus aux institutions civiles (P. MANIGART, *Syllabus de sociologie militaire*, ERM, Bruxelles, 2006).

⁴³ Cf. A. ERALY, *Le pouvoir enchaîné*, Labor, Bruxelles, 2002.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ Relevons que dans le programme Écolo 2007, le parti souhaite une augmentation de la participation en hommes des pays occidentaux dans les missions de *peace keeping* car... « ce sont les Bengalis et autres qu'on envoie au casse-pipe ».

Mais la faible tolérance de la communauté internationale est manifeste à l'égard des pertes occasionnées par des opérations militaires qui n'impliquent pas les intérêts vitaux de l'État. Mais en même temps, bien des missions hors zone n'ont pas d'effets électoraux positifs pour les gouvernements qui les mettent en œuvre. Pourtant, les résultats de l'Eurobaromètre 54.1 réalisé entre novembre et décembre 2000⁴⁶ – et comprenant une série de huit questions spécifiques⁴⁷ sur la politique européenne de défense à l'initiative du ministre belge de la Défense –, ainsi que l'Eurobaromètre 64 (octobre-novembre 2005) confortent à nouveau le caractère en général assez réceptif de l'opinion publique européenne à la PESD⁴⁸.

Pour Philippe Manigart⁴⁹, « si l'on s'intéresse aux trois missions dites de Petersberg les plus souvent citées comme devant être un des rôles d'une armée européenne, à savoir effectuer des missions humanitaires, intervenir lors de conflits aux frontières de l'Union européenne et rapatrier les Européens qui se trouvent dans des zones de conflit, on constate des différences d'opinions assez importantes entre pays. La légitimité de ces missions est nettement plus grande dans les six pays fondateurs⁵⁰, dont la Belgique : les pourcentages de citations se situent en effet systématiquement au-dessus de la moyenne européenne. » Rappelons que cette moyenne restait faible à l'époque.

De plus, en 2000, 84 % des Belges interrogés estimaient que les pays membres de l'Union européenne devaient avoir une politique de sécurité et de défense commune. Fin 2005, 92 % des Belges interrogés étaient favorables à cette politique sectorielle de l'Union européenne avec pour sous-entendu la notion de défense commune territoriale et d'armée européenne. Or, la PESD se conjugue d'abord et avant tout en termes de gestion de crise et d'interventions sur le mode des missions de Petersberg.

Toute la question revient à pouvoir fixer le degré de prise de risque (et les règles d'engagement⁵¹ et autres *caveat*⁵²) face aux autres unités étrangères partenaires de missions multinationales. C'est tout le débat sur le partage des risques au sein d'alliances ou d'organisations de sécurité dont la réponse est complexe, puisque les éléments à prendre en compte sont d'ordre à la fois diplomatique, politique, militaire, sociologique, géographique et historique. L'exemple afghan est particulièrement éclairant puisque le maintien statique des unités militaires belges à Kaboul s'explique en partie par la réticence du gouvernement à être entraîné dans une orientation plus

⁴⁶ Commandée par la Direction générale Communication de la Commission européenne.

⁴⁷ Questions élaborées et réponses interprétées par le professeur Philippe Manigart, chaire de sociologie militaire, École royale militaire (cf. « L'opinion publique et l'Europe de la défense », communication préparée pour le symposium « Opinion publique et Europe de la défense : convergence ou divergence ? », Bruxelles, 4 avril 2001).

⁴⁸ Même si les missions de Petersberg recueillaient auprès des sondés de l'automne 2000 moins de 50 % de soutien).

⁴⁹ P. MANIGART, *L'opinion des Européens sur la politique de sécurité et de défense commune*, Rapport technique SS42, Chaire de sciences sociales, ERM, Bruxelles, mai 2001.

⁵⁰ « À l'exception de l'Allemagne en ce qui concerne les interventions lors de conflits aux frontières de l'Union européenne, un sujet encore fort sensible dans ce pays. »

⁵¹ Les règles d'engagement sont « des directives adressées aux forces militaires (individus inclus) qui définissent les circonstances, les conditions, les degrés et la manière à respecter pour pouvoir ou non faire usage de la force, ou effectuer des actions qui pourraient passer pour des provocations » (MC 362, OTAN).

⁵² Les *caveat* sont des restrictions qu'a le droit de poser un membre sur le mode ou le lieu d'emploi de ses unités nationales lors d'opérations militaires multinationales.

offensive ou strictement anti-terroriste, alors que pour Bruxelles, la reconstruction du pays en matière économique et sociale reste la première priorité.

Pire, pour certains pays « l'ombre du désastre iraquien plane au-dessus de l'intervention en Afghanistan et leur implication dans ce pays est bien plus le reflet de l'état de leur relation avec les États-Unis...⁵³ » Cette vision prudente est partagée par les gouvernements allemand, italien et espagnol mais provoque de fortes tensions diplomatiques avec les partenaires de l'OTAN engagés au Sud du pays : Canadiens, Britanniques, Néerlandais...

Il est probable que dans le cadre du nouveau gouvernement de coalition constitué après les élections fédérales de juin 2007, la politique de défense de la Belgique poursuive globalement les mêmes objectifs et que le plan stratégique 2000-2015 soit en grande partie préservé dans le cadre plus général des trois piliers actuels de la politique étrangère de la Belgique que sont le multilatéralisme (via l'Union européenne, l'OTAN, l'OSCE, l'ONU), l'insistance sur la gouvernance responsable et les règles de droit dans le monde, et enfin l'intégration européenne (sécurité, économie, défense).

Cependant, les gouvernements futurs, quelle que soit leur composition, seront toujours préoccupés par la question de la prise de risque. Ils devront à la fois se convaincre de la permanence du mythe du zéro-mort⁵⁴, de la responsabilité finale du politique dans le choix de s'engager ou non dans une opération (conséquences, règles d'engagement, stratégie de sortie, niveau de protection, enjeux internationaux) mais aussi du principe premier de réalité selon lequel ce n'est pas la Belgique qui fixe « les règles du jeu chaotiques » sur le terrain, avec son lot de « dérapages », de provocations et de déstabilisations⁵⁵.

1.3. IMPLICATIONS ÉTHIQUES

L'environnement sécuritaire européen est aujourd'hui particulièrement difficile à décoder, d'autant plus qu'il est conjugué avec des objectifs politiques et des valeurs que les Européens veulent réunir afin de clarifier les enjeux et nourrir la légitimité d'engagement.

La recomposition des espaces géopolitiques, les tensions identitaires ainsi que la transnationalisation mises en évidence par différents auteurs spécialistes des relations internationales aboutissent d'ailleurs à l'absence de limites claires entre l'état de paix et l'état de guerre.

⁵³ M.-A. BOIVIN, « Le spectacle des divisions de l'OTAN », <www.cyberpresse.ca>, 11 juin 2007.

⁵⁴ Cf. A. DUMOULIN, « Le zéro-mort, le moindre mort : vers une assimilation européenne ? », in *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n° 469, Paris, juin 2003.

⁵⁵ Ainsi l'attentat sur les casques bleus espagnols et colombiens de la FINUL au Liban le 27 juin 2007, a eu des effets sur le niveau de sécurité de la base belge de Tibnine situé à 20 km du drame, avec pour conséquence également l'autorisation donnée par le Conseil des ministres un jour après l'attentat d'ouvrir une ligne budgétaire urgente pour l'achat d'appareils de contre-mesures électroniques destinés à protéger les militaires des bombes commandées à distance par radio (2,3 millions d'euros).

La Belgique, comme les autres pays membres de l'Union européenne, a abandonné le recours à la guerre comme moyen de résolution des différends, sauf le principe de légitime défense inscrit à l'article 51 du Chapitre VII de la Charte des Nations unies. Le droit est l'un des éléments les plus importants de l'unification européenne. Les États ont intégré progressivement certaines normes juridiques et éthiques. Ces « briques constitutives » de l'intégration européenne sont celles :

- de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg ;
- de la Cour de justice de Luxembourg ;
- de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) (1994) ;
- des critères de Copenhague (juin 1993) nécessaires à toute nouvelle adhésion⁵⁶ renvoyant à ceux du Conseil de l'Europe ;
- du rôle de la Commission européenne dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratisation dans les pays tiers (mai 2001) ;
- des normes démocratiques inscrites dans l'article VI du Titre 1 de l'actuel Traité de Nice ;
- de la Charte des droits fondamentaux⁵⁷ ;
- de l'adoption par certains États de la loi de compétence universelle dans le cadre de jugements de génocide et crimes contre l'humanité commis en dehors des territoires desdits États.

D'une certaine manière, ces valeurs reprises dans ces documents européens sont des éléments propres à un identité interne européen mais qui peuvent être également les référents permettant de déterminer le degré d'engagement et le discours de légitimation en cours de gestion de crise dans l'espace externe à l'Union européenne.

Selon plusieurs sondages européens, les citoyens identifient la démocratie et le respect des droits de l'homme comme un des éléments déterminants de l'identité européen.

Relevons aussi que la notion de « sécurité humaine » définie en 2003 et présentée par Javier Solana en 2004⁵⁸, à savoir la sécurité alimentaire, sanitaire, environnementale, individuelle, culturelle, politique et économique, n'a pas été juridiquement codifiée, mais elle est implicitement présente dans les documents européens. Cette notion impliquerait pour Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, que l'individu est au centre de tout et la souveraineté nationale conçue pour protéger l'individu, qui est la raison d'être de l'État, et non l'inverse.

Dans le Titre V du Traité de Nice à propos des dispositions concernant une politique étrangère et de sécurité commune, en son article II, nous pouvons lire que :

⁵⁶ À savoir des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, le respect des minorités et leur protection, les droits de l'homme.

⁵⁷ Où sont énoncés six domaines de droits : la dignité, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté, la justice.

⁵⁸ Cf. *Rapport sur une doctrine de sécurité humaine pour l'Europe* présentée par Javier Solana le 15 septembre 2004 (Groupe d'étude sur les capacités européennes de sécurité, *Rapport de Barcelone*).

« L'Union définit et met en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité, dont les objectifs sont :

- la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux, de l'indépendance et de l'intégrité de l'Union, conformément aux principes de la charte des Nations unies ;
- le renforcement de la sécurité de l'Union sous toutes ses formes ;
- le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations unies, ainsi qu'aux principes de l'acte final de Helsinki et aux objectifs de la charte de Paris, y compris ceux en relation aux frontières extérieures ;
- la promotion de la coopération internationale ;
- le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales... »

Nous pouvons percevoir facilement combien les valeurs éthiques⁵⁹ renforcées par l'aiguillon des ONG consacrent la progression d'une vision humaine de la sécurité. Ainsi peut se formuler la notion onusienne de « responsabilité de protéger⁶⁰ », fondement de l'action collective face aux génocides, nettoyages ethniques et crimes contre l'humanité alors que les États sont davantage tenus de rendre des comptes s'ils sont incapables d'assurer la protection de leur propre population. Nous pouvons aussi observer que l'assimilation des normes, valeurs et usages va de pair avec la recherche d'une légalité d'intervention en gestion civile ou militaire des crises. De même, les missions dites de Petersberg sont à forte connotation éthique.

De plus, les États européens reconnaissent le caractère universel de l'ONU, à savoir que c'est effectivement cette institution qui définit le mandat de tout engagement. En dehors du droit à l'autodéfense mentionnée à l'article 51 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, l'article 39 du même chapitre autorise explicitement les États individuellement ou au sein d'une organisation régionale à recourir à la violence, dans le cadre d'un mandat défini et sous la surveillance du Conseil de sécurité, après la constatation d'une menace contre la paix, de rupture de paix ou d'acte d'agression.

Cependant, les documents de l'Union européenne indiquent implicitement que la notion de règlement pacifique des différends ne peut conduire à une éthique de la non-violence qui serait le seul principe pouvant dicter les réponses aux atteintes graves aux droits de l'homme. De même, le concept de non-ingérence⁶¹ dans les affaires intérieures d'un État ne peut aujourd'hui être considéré par l'Union européenne comme une barrière protectrice derrière laquelle les droits de l'homme seraient massivement violés en toute impunité.

⁵⁹ Cf. aussi A. COLONNOS, *La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes*, Odile Jacob, Paris, 2005 ; M. CANTO-SPERBER, *Le bien, la guerre et la terreur. Pour une morale internationale*, Plon, 2005.

⁶⁰ Cf. *La Responsabilité de protéger*, Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, New York et *The Responsibility to Protect : Research, Bibliography, Background*. Le document a été adopté en septembre 2005.

⁶¹ Le devoir d'ingérence, devenu rapidement droit d'ingérence, a été introduit en 1987. À ne pas confondre avec le droit d'assistance et les interventions humanitaires.

Au-delà de ce qui précède, l'absence de messianisme tel qu'il apparaît aux États-Unis reste cependant un garde-fou important, afin de garantir la maîtrise éthique de l'usage de la force et la définition des engagements préventifs ⁶².

En attendant une nouvelle norme impérative du droit international qui permettrait de répondre rapidement et légalement aux violations du droit humanitaire, les enseignements récents indiquent que les tragédies identitaires imposent parfois l'intervention, par légitimité morale ⁶³ à défaut d'être légaliste au sens juridique du terme.

Suite à une évolution manifeste des mentalités ces dernières années, les Européens, dont la Belgique ⁶⁴, auraient assimilé le fait que les droits de l'homme dépassent le cadre des frontières d'un État, qu'il existe des obligations implicites à intervenir si ces derniers sont violés de manière grave, massive et répétée, et qu'une justification éthique peut dès lors être suffisante pour intervenir « proportionnellement » afin de pallier une éventuelle incapacité d'agir du Conseil de sécurité.

Pour les Européens, l'usage de la force reposerait sur quelques grands principes comme :

- la priorité donnée à la prévention des conflits ;
- le recours à la force en dernier ressort ;
- la proportionnalité dans les frappes ;
- la recherche d'une réduction des effets collatéraux ;
- la distinction entre les civils et les militaires et entre le pouvoir responsable et le « peuple entraîné » ;
- la pondération sinon l'interdiction des armes à effets traumatiques excessifs ;
- les règles onusiennes à respecter ;
- l'amélioration du droit des conflits armés ;
- la préservation des vies des citoyens soldats en opération ;
- la maîtrise de la violence ;
- la « judiciarisation » militaire lors des opérations.

Malgré les limites inhérentes aux règles d'engagement, l'existence du « deux poids deux mesures » en fonction des zones géopolitiques d'intervention, les effets latents du syndrome Rwanda et le balancier diplomatique belge OTAN/Union européenne, l'éthique semble de toute évidence imprégner fortement les discours interventionnistes belges dans la gestion des crises, tout comme nous pouvons l'observer dans les autres États européens. Quant à l'éthique militaire, elle semble remplacer le mot « honneur » dans les écoles de formation militaire sachant que les « armées ont aujourd'hui besoin de soldats capables d'avoir une influence positive sur l'environnement dans lequel ils sont engagés, d'établir et d'entretenir le contact avec

⁶² À propos des rapports entre éthique, usage de la force et légalité/légitimité, cf. les ouvrages de Michael Walzer.

⁶³ Relevons aussi que la Charte des Nations unies permet d'utiliser la force dans l'intérêt commun, l'Assemblée générale de l'ONU a également admis, dès 1998, la possibilité d'actions d'assistance humanitaire menées par les ONG avec l'appui de forces armées, si cela s'avérait nécessaire.

⁶⁴ À cet égard, il est particulièrement significatif de constater l'importance des notions éthiques dans les chapitres « défense », « mondialisation », « Europe » ou « développement » dans les programmes électoraux des partis politiques en 2007.

les gens qui y vivent, d'apprécier et de renforcer leur inclination pour les autorités légitimes, de les rassurer et de les convaincre par leur aptitude à sécuriser leur quotidien ⁶⁵ ». En d'autres mots, d'établir les conditions permettant l'établissement de la paix, sans pour autant se confondre avec les diplomates. Bref, de savoir combattre, protéger et aider dans l'esprit d'un citoyen-soldat disposant d'une forte capacité d'adaptation et de réaction dans un cadre où l'action est fondée sur le dialogue civilo-militaire, la capacité d'influence et la propension à rétablir la paix civile par l'efficacité sécuritaire et l'aide à la population. L'incertitude et la complexité de l'environnement extérieur donnent alors la prédominance au facteur humain, à la formation et rendent tout aussi nécessaires les analyses et enquêtes sociologiques militaires.

⁶⁵ L. MONNERAT, <www.revuemilitairesuisse.ch>, mars 2007.

2. LES ASPECTS

Après avoir abordé les aspects politiques, nous allons à présent nous pencher sur quelques éléments d'ordre sociologique pouvant être dégagés de la thématique étudiée.

2.1. ASPECTS SOCIOLOGIQUES GÉNÉRAUX

Avec les différents scénarios d'engagement opérationnel, la Défense dispose d'un registre d'action plus étendu que par le passé et fait également le choix d'une plus grande diversification géographique au niveau des interventions potentielles⁶⁶. Ainsi, depuis 2004, des militaires belges sont déployés sur quatre continents (Europe, Afrique, Asie et Moyen-Orient, Amérique) et en mai 2007, on dénombrait la présence de militaires belges dans plus de dix théâtres d'opération différents⁶⁷. Mais, en faisant le choix de certains terrains d'intervention et face à une société qui a une aversion plus grande envers les risques⁶⁸ hors défense territoriale, la Défense reste prudente face aux risques qui pourraient être encourus par ses militaires, surtout depuis la mort des dix paras au Rwanda en 1994⁶⁹.

Les évolutions observées sur la période 2000-2006 montrent que les opérations constituent une priorité pour la Défense belge. Ainsi, même si le montant total du budget de la Défense en termes réels diminue depuis 2000, le budget réservé aux opérations est, par contre, en constante augmentation et a atteint les 100 millions

⁶⁶ Cf. *supra*.

⁶⁷ En date du 14 mai 2007, des militaires belges étaient déployés dans les milieux opérationnels suivants : au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Côte d'Ivoire, au Bénin, en République Démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan, en Afghanistan, au Liban et en mer Arabe. Cf. <<http://www.mil.be/ops-trg>>.

⁶⁸ Pour plus de détails sur les missions menées par la Défense belge et les risques encourus pour les militaires, cf. P. MANIGART, « Risks and recruitment in postmodern armed forces : the case of Belgium », *Armed Forces and Society*, vol. 31, n° 4, 2005, pp. 559-582.

⁶⁹ Depuis 1945, 229 soldats sont morts en opérations à l'étranger. Après 1994, 11 autres soldats sont morts pendant une opération mais seulement un d'entre eux est mort « en action ». Il a été touché par un sniper, en Croatie, en 1997. Les trois dernières victimes sont mortes au Liban, en mars 2007, lors d'un accident de la route, alors qu'ils effectuaient une mission de reconnaissance pour de futurs travaux de déminage.

d'euros en 2006⁷⁰. Au niveau de la nature des interventions, si l'aide à la nation et l'engagement sur le territoire national (cf. tableau 1, scénario 1 et 3) restent au cœur de l'existence des armées nationales, ce n'est cependant plus les scénarios les plus courants.

On se retrouve à l'heure actuelle face à des menaces et des défis complexes, dépassant souvent le cadre strictement national et qui impliquent, pour être gérés, l'intervention de différents acteurs, à la fois civils⁷¹ et militaires. En se spécialisant dans des domaines d'intervention et en opérant certains choix ciblés, les militaires belges sont à présent déployés dans un cadre international, comme cela est spécifié explicitement dans les scénarios 6 et 7 (cf. tableau 1).

Car, même avec des budgets opérationnels à la hausse et des nouvelles recrues affectées en priorité aux unités opérationnelles, la Belgique – comme bon nombre de petits pays européens⁷² – a fait le choix de ne pas se doter d'une panoplie complète de moyens militaires⁷³ pour pouvoir assurer, à elle seule, la prise en charge complète d'une mission militaire. Cette collaboration internationale accrue existe non seulement au niveau opérationnel mais également au niveau tactique à travers l'échange et le partage d'informations et de renseignements⁷⁴.

Dans ces nouveaux contextes d'intervention, avec les collaborations qui s'intensifient, les militaires de différents pays se retrouvent à présent engagés dans les mêmes missions, partageant parfois le même camp et les mêmes installations. Mais, comme on le verra, la plupart des missions multinationales opèrent toujours une répartition fonctionnelle des tâches entre pays ce qui fait que cette intégration ne descend pas encore aux plus bas niveaux, laissant dès lors la majorité des militaires travailler avec leurs collègues nationaux.

Nous verrons aussi que, dans ces nouveaux contextes de travail, cette collaboration s'observe surtout entre pays européens mais pas uniquement. Ainsi, dans le cadre de la mission de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban), le spectre des pays participants est beaucoup plus large et ne se limite pas aux partenaires européens.

Au delà de cette plus grande diversité externe, et pour des raisons similaires, en l'occurrence essentiellement d'ordre technologique et budgétaire, on observe

⁷⁰ Plan Stratégique 2000-2015 à mi-parcours, « Les missions opérationnelles de la Défense », Ministère de la Défense, 2007.

⁷¹ Une attention particulière a également été accordée, dans le plan stratégique, à l'aide humanitaire et à une coopération accrue entre la Défense belge et les ONG, notamment pour l'acheminement de matériel vers les zones d'intervention.

⁷² Le pourcentage total des dépenses de défense des « petits » pays (Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie) ne représente que 22 % des dépenses des Vingt-sept. Relevons aussi que parmi ceux-ci, les pays qui dépensent le plus par rapport à leur PIB sont les nouveaux entrants d'Europe centrale et orientale comme la Roumanie, la Slovaquie, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, etc. (mise à niveau, restructuration et modernisation, pressions OTAN) et la Grèce (géopolitique égéenne et relations tumultueuses par moments avec la Turquie).

⁷³ Seuls la France et le Royaume-Uni et en partie l'Allemagne disposent de la totalité du spectre des moyens militaires. En termes de pour-cent de budget de la défense 2005, à eux trois ceux-ci apportent à l'Union européenne 62 % des dépenses.

⁷⁴ On observe, en effet, depuis le début des années 1990, le développement de la théorie du *network centric warfare* (NCW) qui fait écho aux avantages pouvant être tirés du partage d'informations permettant, à terme, d'augmenter la puissance au combat.

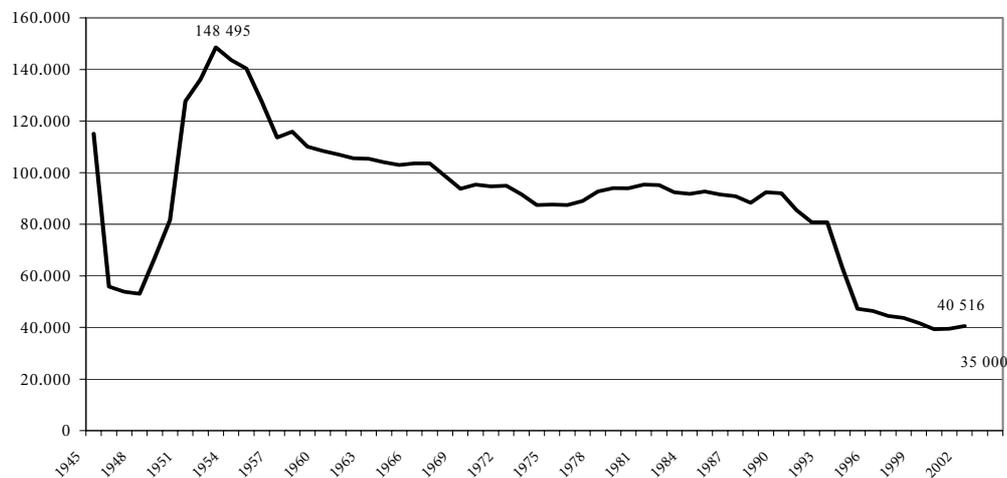
également une plus grande diversité interne au sein des détachements déployés en opération. Cette réalité nouvelle est une des conséquences de l'intégration inter-services et des projections, sur le terrain, de *joint task forces*.

Avec la refonte complète de l'ancienne structure organisationnelle de la Défense et l'adoption d'une structure unique, plus plate et plus modulaire, les collaborations entre les quatre composantes opérationnelles (composante terre, composante air, composante marine et composante médicale) sont devenues la règle. Cette plus grande diversité interne répond également aux nécessités requises lors d'interventions militaires où s'intègrent différents domaines d'action. Il n'est, dès lors, pas rare de retrouver, dans le cadre de la même mission, des militaires belges issus de différentes composantes et venant de plus d'une dizaine d'unités différentes.

2.2. SOCIOGRAPHIE DES MILITAIRES BELGES

Avant d'aborder plus en détails le vécu des militaires en opérations, nous allons présenter, dans les grandes lignes la composition générale de la Défense belge⁷⁵. Dans le nouveau contexte géostratégique, on observe en effet des changements importants au niveau de la structure, du personnel et de la composition des forces armées de la plupart des pays de l'Europe occidentale. Ainsi, avec la fin de la guerre froide et la diminution de menaces militaires significatives contre le territoire national s'est posée la question de la diminution du personnel et du passage à la professionnalisation totale des effectifs de la Défense.

Graphique 1 : Évolution des effectifs militaires des forces armées belges (1945-2015)



Sources: de 1945 à 1985 : INS ; de 1986 à 2002 The Military Balance 2005 ; A. DUMOULIN, P. MANIGART et W. STRUYS, *La Belgique et la politique européenne de sécurité et de défense. Une approche politique, sociologique et économique*, Bruylant, Bruxelles, 2003, p. 354.

⁷⁵ Les données reprises ici, à l'exception de celles dont la source est expressément mentionnée, sont issues du rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources, Ministère de la Défense.

La Belgique fut, en 1992, un des premiers pays d'Europe continentale⁷⁶ à avoir suspendu la conscription car il n'est, à présent, plus nécessaire, ni même efficace, d'avoir des armées aussi nombreuses⁷⁷ que par le passé vu la difficulté à imaginer une mobilisation totale des citoyens face à des menaces majeures gravissimes sur les modèles imaginés durant la guerre froide. Ceci résulte, en partie, des développements technologiques observés au sein des organisations militaires⁷⁸ mais également des diminutions importantes des dépenses militaires. Cette réduction progressive des effectifs, qui s'opère notamment par le biais de reconversions professionnelles, devrait mener, en 2015, à 37 725 employés à la Défense (civils et militaires)⁷⁹.

La réduction des effectifs présente un avantage certain dans des organisations militaires devenues de plus en plus technologiques. Elle permet de déployer, sur le terrain, des unités flexibles et spécialisées dans un certain domaine d'intervention. En revanche, on observe qu'avec des effectifs plus limités, ce sont souvent les mêmes militaires qui seront amenés à partir en mission et à intervalles relativement courts. Certains militaires comptabilisent ainsi près d'une dizaine de missions à leur actif. Cette fréquence relativement élevée de déploiement à l'étranger se rencontre particulièrement chez les militaires qui occupent des fonctions très spécialisées comme, par exemple, les pilotes, les démineurs ou les maîtres-chiens.

Au niveau de la composition du personnel, le tableau 3 montre que la majorité des militaires belges appartiennent à la composante terre (63 %). La deuxième composante la plus représentée est la composante air qui rassemble 25 % des militaires belges. On retrouve, ensuite, la composante maritime et la composante médicale. Le tableau ci-dessous illustre également la diminution progressive des effectifs militaires.

Tableau 3 : Répartition du personnel militaire par composante (2004-2005-2006)

	2004	2005	2006
Composante terre	26 195	24 886	24 203
Composante air	10 527	10 081	9 657
Composante maritime	2 460	2 303	2 274
Composante médicale	1 894	1 906	1 813
Musiciens		265	260
Pas répartis		350	419
Total	41 076	39 791	38 626

Source : Rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources (Ministère de la Défense).

Comme le montre le tableau 4, plus de 2 000 civils travaillent à la Défense belge. Parmi ceux-ci, la plupart sont statutaires et ne sont pas liés à une composante particulière. À la différence des militaires et de ce que l'on peut observer dans certains

⁷⁶ À l'exception du Luxembourg qui avait, avec les États-Unis et la Canada, déjà avant la fin de la guerre froide supprimé la conscription.

⁷⁷ Ceci ne signifie pas qu'il ne faille pas avoir pour objectif d'augmenter le nombre de militaires aptes au déploiement sur le terrain, ce qui reste le talon d'Achille des gouvernements européens actuels.

⁷⁸ Quand bien même les retours d'expérience des conflits en Afrique, en Irak ou en Afghanistan indiquent que la technologie ne peut pas remplacer les hommes.

⁷⁹ Source : <<http://www.mil.be/mod>>.

autres pays, le personnel civil n'est, à nos jours, pas déployé en opérations extérieures. Avec la mise en place de la structure unique, il est cependant prévu qu'au cours des prochaines années, tout en restant attachés à la fonction publique fédérale, les civils de la Défense aient un statut particulier qui leur permettent de participer à des missions militaires⁸⁰.

Tableau 4 : Composition du personnel civil (2004-2005-2006)¹

	2004	2005	2006
Statutaires	2 032	1 971	1 995
Contractuels	633	302	315
Total	2 665	2 273	2 310

¹ Non compris le personnel de sécurité (ACOS IS) et les enseignants détachés.
Source : Rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources (Ministère de la Défense).

De plus, du côté des militaires, avec la mise en place complexe de la carrière mixte, ils ne seront désormais plus militaires d'office jusqu'à leur retraite. Après une période de carrière militaire initiale, un certain nombre d'entre eux pourront être réorientés vers une carrière de fonctionnaire civil à la Défense. On le voit, la mise en place de la structure unique tend à diminuer les frontières entre les deux catégories de personnel.

Le tableau 5 s'attache à l'évolution de la structure hiérarchique. On observe que les sous-officiers sont devenus les plus nombreux alors que, par le passé, les soldats représentaient la majorité des effectifs. Ceci résulte du fait qu'avec les évolutions technologiques que l'on a précédemment évoquées et la spécialisation croissante du métier militaire, la majorité des militaires exercent, à présent, des fonctions plus spécialisées.

Tableau 5 : Répartition du personnel militaire par catégories de grade (2004-2005-2006)¹

	2004	2005	2006
Officiers	4 528	4 374	4 453
Sous-officiers	15 564	15 442	14 954
Volontaires de carrière	15 407	14 729	14 678
Total	35 499	34 545	34 085

¹ Note : Candidats en formation non repris
Source : Rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources (Ministère de la Défense).

Au niveau de la représentation de militaires de sexe féminin, près de 3 000 femmes, civiles et militaires, travaillent à la Défense, soit un pourcentage s'élevant à 8,2 %. Ce pourcentage n'est pas élevé par rapport à d'autres milieux de travail mais les premières femmes n'ont été autorisées à entrer à l'armée qu'en 1975. Avec la professionnalisation des forces armées et la diminution des effectifs, le nombre de femmes travaillant à la Défense augmente toutefois chaque année.

⁸⁰ Entretien avec A. FLAHAUT, « Pour une meilleure perception de la Défense dans la société », *Vox*, 22 janvier 2002.

Par rapport aux forces dans lesquelles elles sont représentées, le tableau 6 montre que si en chiffres absolus, la majorité des femmes appartiennent à la composante terre et air, ce n'est pas le cas en chiffres relatifs. On note, en effet, une proportion plus élevée de femmes à la composante médicale (21,3 %) et, dans une moindre mesure, à la composante marine (12,2 %).

Tableau 6 : Répartition du personnel féminin militaire par grade et par composante (2006)¹

	Comp. terre	Comp. air	Comp. marine	Comp. médicale	Musiciens	Pas répartis	Total
Officiers	192	127	23	70		53	5 484
Sous-of.	491	293	118	107	25		16 473
Volontaires	905	415	136	210			16 669
Total %	6,6	8,6	12,2	21,3	9,6	12,6	100,0
Total	24 203	9 657	2 274	1 813	260	419	38 626

¹ Note : nombre total (H+F).

Source : Rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources (Ministère de la Défense).

Enfin, concernant la répartition linguistique, on dénombre au total un peu plus de 55 % de militaires néerlandophones. Du tableau 7, nous pouvons également constater que plus on monte dans la hiérarchie, plus les militaires néerlandophones sont les plus représentés.

Tableau 7 : Répartition linguistique du personnel militaire (2006)

	Officiers généraux	Officiers supérieurs	Officiers subalternes	Sous-officiers	Volontaires	% Total	Total
Néerlandophones	62,20 %	61,5 %	59,9 %	57,1 %	52,1 %	55,3 %	21 361
Francophones	37,7 %	38,5 %	40,0 %	42,9 %	47,9 %	44,6 %	17 265
Total en %	100,0%	100,0%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Total en nombre	45	1 441	3 497	16 473	17 170		38 626

Source : Rapport annuel 2006 de la Direction générale Human Resources (Ministère de la Défense).

2.3. ÉTUDES DE CAS EN MILIEU OPÉRATIONNEL ⁸¹

Dans cette section, nous allons nous pencher sur différentes missions auxquelles les militaires belges ont pris part au cours de ces dernières années. Pour illustrer le genre de missions menées par la défense belge et, surtout la vie quotidienne des militaires en opération, nous aborderons, dans un premier temps, l'opération *Althea* effectuée par l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine ⁸². Dans un second temps, nous nous pencherons sur

⁸¹ Les données présentées dans cette section sont issues d'un projet de recherche à long terme financé par le Ministère de la Défense (projet ERM HF-04) sur la vie quotidienne, le bien-être et le soutien psycho-social des militaires en opérations et de leur famille. Les analyses présentées ici sont celles de l'auteur, Delphine Resteigne, et n'engagent en rien la responsabilité de la Défense.

⁸² Pour cette mission, les propos présentés se basent sur diverses lectures et sur les entretiens menés sur le terrain en août 2005.

trois autres engagements opérationnels menés par la Défense belge : les deux missions de soutien de la paix menées par l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan ainsi que sur l'opération de maintien de la paix menée par les Nations unies au Liban.

Pour ces trois missions⁸³, nous procéderons à des analyses plus fouillées car des données quantitatives avaient été récoltées auprès des militaires déployés à l'aide de questionnaires standardisés auto-administrés⁸⁴. En outre, pour rédiger cette partie, nous avons également exploité les données qualitatives issues des observations et des entretiens que nous avons réalisés à Kaboul (en janvier 2005 et mars 2006) et au Liban (en février 2007).

Le choix s'est porté sur quatre milieux opérationnels car, pour la mission *Althea*, il s'agit d'une opération engagée par l'Union européenne conduite avec l'appui logistique de l'Alliance atlantique selon les termes de *Berlin Plus*⁸⁵ et qui constitue, à ce jour, la plus grande opération de gestion militaire des crises menée par l'Union européenne. Et concernant les autres théâtres, ce sont les trois missions qui, à l'heure actuelle, rassemblent les effectifs les plus élevés, en termes de personnel belge déployé et pour lesquels nous disposons de données quantitatives.

Dans cette section, nous allons donc nous pencher sur le quotidien des militaires belges déployés en opérations et observer comment ils vivent, dans l'ensemble, leur mission. Nous examinerons différentes thématiques (contexte de travail, moral, relations interpersonnelles, éloignement de la famille, contacts avec les militaires étrangers et la population locale). Une attention particulière est portée au cadre multinational de la mission, c'est-à-dire à la nature des contacts qui se nouent avec les militaires étrangers et la population locale.

2.3.1. Opération menée en Bosnie-Herzégovine (*Althea*)

Description succincte de l'opération

L'opération militaire *Althea* menée par l'European Union Force (EUFOR) a été lancée en Bosnie-Herzégovine le 02 décembre 2004 suite à une action conjointe adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2004⁸⁶. Cette force européenne a remplacé la Force de stabilisation (SFOR : Stabilization Force) et ainsi pris le relais de l'OTAN dans cette région. À l'origine, elle atteignait le même niveau de force, à savoir quelque 7 000 hommes autorisés à opérer dans le cadre du chapitre VII de la charte⁸⁷. Avec la diminution des tensions, l'effectif sera ensuite progressivement revu à la baisse

⁸³ Pour la mission *Althea*, vu l'effectif restreint déployé, aucune enquête quantitative n'avait été effectuée.

⁸⁴ Avec l'aide des conseillers en opérationnalité mentale (COM) déployés sur les principaux théâtres d'opération afin d'optimiser l'opérationnalité mentale des militaires belges, les questionnaires ont été distribués à mi-mission, c'est-à-dire après deux mois de mission.

⁸⁵ Accès codifié aux moyens et capacités de l'OTAN par les États européens en cas d'opérations.

⁸⁶ <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/>>.

⁸⁷ La résolution 1575 a été adoptée, le 22 novembre 2004, par le Conseil de sécurité de l'ONU.

pour atteindre, en mai 2007, quelques 2 500 militaires issus de 28 pays⁸⁸. Le but de cette présence militaire est de contribuer à assurer un environnement sécurisé en Bosnie-Herzégovine et, par là, de continuer les engagements qui avaient été pris lors des accords de Dayton/Paris. Mais ce déploiement témoigne également du soutien apporté à ce pays pour l'aider à progresser dans la voie d'une approche renforcée avec l'Union européenne, qui s'est notamment illustrée à travers le partenariat européen avec ce pays adopté par le Conseil de l'Union européenne en janvier 2006.

Dans le cadre de cette opération qui fut, rappelons-le, la première opération européenne de maintien de la paix de grande envergure menée sur le continent européen, la Belgique avait décidé d'envoyer, en janvier 2005, un premier détachement d'hélicoptères⁸⁹. Ce détachement était intégré dans un bataillon multinational ISR (Intelligence Surveillance et Reconnaissance), placé sous commandement finlandais, avec des militaires grecs et tchèques. Les Belges appartenaient à la force multinationale nord (Task Force North), une des trois zones militaires d'opération, et étaient cantonnés, avec une dizaine d'autres nationalités, au camp américain Eagle Base, proche de la ville de Tuzla. Les missions principales du détachement belge étaient d'effectuer des vols de liaison au profit des autorités militaires de la zone nord, de l'évacuation médicale (Medevac) ainsi que des vols de reconnaissance et de surveillance au profit de la branche « Intelligence » de l'EUFOR. Fin juin 2005, la Belgique a ensuite décidé d'envoyer un détachement d'UAV (*unmanned aerial vehicle*) afin de fournir un appui supplémentaire de reconnaissance et de surveillance, notamment dans le cadre de la lutte contre le crime organisé en territoire bosniaque. Ce détachement comportait six avions sans pilote (drones) de type B-Hunter ainsi que du personnel d'appui. Les militaires belges sont restés déployés jusqu'en novembre 2005 puis, en juin 2006, un nouveau détachement d'hélicoptères constitué d'une cinquantaine de militaires a, de nouveau, été envoyé en Bosnie, à Mostar cette fois, pour une période de cinq mois jusqu'en novembre 2006.

Lorsque nous avons mené notre recherche, fin août 2005, les deux détachements belges d'hélicoptères et de drones étaient déployés à Tuzla et l'EUFOR rassemblait, à cette date, quelques 33 nationalités différentes.

Quelques résultats

De nos observations, il ressort que, dans l'ensemble, les militaires belges se montraient satisfaits de la mission à Tuzla et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, même s'ils étaient dans une mission opérationnelle, comparativement à d'autres théâtres d'opération, le niveau d'alerte n'était pas très élevé car il s'agissait avant tout de faire

⁸⁸ Parmi ces 28 pays, on retrouve 22 pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Unis, Slovaquie, Slovénie, Suède) et 6 pays non membres de l'Union européenne (Chili, Macédoine, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, Turquie).

On notera que, pour les quatre opérations étudiées, les effectifs mentionnés peuvent fluctuer au cours du temps, en fonction des rotations de personnel et des standards nationaux engagés.

⁸⁹ Il s'agissait de quatre hélicoptères A-109 et d'un appui de personnel venant du Wing d'hélicoptères de Liège Bierset.

de l'observation et de la surveillance. De plus, la majorité des militaires déployés avaient déjà l'expérience de précédentes missions réalisées dans les Balkans et connaissaient donc la région. Pour ces derniers, ce n'était donc pas vraiment l'inconnu.

Au niveau des motivations pour partir en mission, on relevait surtout des motivations de type instrumental, c'est-à-dire qu'un nombre important de militaires partent en mission pour les avantages financiers liés à la mission et considèrent le métier militaire comme un travail parmi d'autres et ne font plus références aux valeurs communautaires qui étaient au cœur de l'organisation militaire autrefois. Ils sont également motivés par le fait de découvrir d'autres cultures et même si, avec la population locale, les contacts demeurent limités et ont lieu essentiellement avec les Bosniaques qui viennent quotidiennement travailler dans le camp. On retrouvait également, surtout parmi ceux qui effectuaient leur première mission à l'étranger, le goût de l'aventure et la volonté de rompre, pendant quelques mois, avec le travail routinier de l'unité. Pour les pilotes, cette mission leur permettait également de s'entraîner et d'accumuler des heures de vol dans un autre contexte de travail.

Partir dans le cadre de l'EUFOR ne changeait, pour la majorité, pas grand-chose au travail quotidien car la plupart continuaient à travailler dans un cadre essentiellement belge. Ils n'éprouvaient, dès lors, pas de réelles difficultés à travailler dans une mission multinationale. Pour les pilotes, comme ils appartenaient à une compagnie d'aviation multinationale, ils avaient davantage de contacts avec les militaires grecs et tchèques mais cela ne leur posait pas vraiment de difficultés car, tout au long de leur carrière, ils évoluent dans un environnement plus internationalisé que les autres spécialités.

La plupart des militaires se montraient enthousiastes de pouvoir rencontrer, surtout pendant leur temps libre, des militaires étrangers et de découvrir ainsi d'autres façons d'être et de travailler. Sur ce point et d'une manière générale, la connaissance des langues étrangères, et surtout de l'anglais, constitue un élément capital pour encourager et favoriser les contacts. Dans le camp, aucune autre nationalité déployée ne parlait le français. Un certain nombre de militaires qui étaient autrefois casernés en Allemagne et qui parlaient allemand avaient également noué des contacts privilégiés avec les militaires autrichiens. Au niveau de la maîtrise de l'anglais, on observe que les militaires francophones semblent éprouver davantage de difficultés que leurs collègues néerlandophones. Ceci reflète l'écart observé au sein de la population belge où l'on note que les Belges francophones ont une moins bonne connaissance de l'anglais⁹⁰. On relève cependant moins de difficultés parmi les pilotes qui sont, comme on vient de le mentionner, de par leur formation et l'exercice de leur profession, davantage mis en contact avec l'anglais.

Avec les militaires américains, les contacts étaient parfois un peu plus tendus et, dans le discours des Belges, le recours aux stéréotypes était fréquent. Ceci semble en partie lié à la position particulière que les militaires américains avaient car, comme ils ne

⁹⁰ Lorsque l'on regarde les pourcentages par région de ceux qui connaissent l'anglais « bien ou très bien ou comme langue maternelle », les habitants de la région flamande arrivent en tête (52 %), puis, ensuite, ceux de la région bruxelloise (36 %) et, enfin, ceux de la région wallonne (20%). J. VAN PARYS et S. WAUTERS, « Les connaissances linguistiques en Belgique », *Cahier du CEREC*, 31 août 2006. Source : <http://centres.fusl.ac.be/CEREC/document/2006/cerec2006_7.pdf>.

font pas partie de l'EUFOR, ils fonctionnaient de manière plus indépendante. Mais, d'un autre côté, ils occupaient toutefois une position clé car, Eagle base étant une base américaine, les militaires qui y sont stationnés sont soumis à toute une série de directives américaines⁹¹. Celles-ci portent non seulement sur des aspects vestimentaires, comme le port de la casquette obligatoire lors de déplacement dans le camp par exemple, mais sont également relatives au code de la route ou encore à l'espace aérien. Comme on le voit, le fait de travailler dans un contexte multinational entraîne, pour les militaires belges, qu'en plus d'être tenus au respect du règlement disciplinaire belge, ils se doivent également de respecter d'autres directives valables pour l'ensemble des militaires présents sur la base.

Malgré ces critiques, les militaires belges rencontrés s'accordaient néanmoins pour dire qu'ils préfèrent partir dans le cadre d'une mission multinationale comme celle-là car la qualité des infrastructures y est plus élevée. Les facilités (logement, nourriture, installations sportives...) étaient jugées meilleures par rapport aux conditions de vie habituellement rencontrées en mission. En fait, ceci est notamment lié aux budgets engagés par l'armée américaine mais également du fait que les militaires américains restent déployés plus longtemps en opération. Leur période de déploiement avoisine ainsi parfois plus d'un an. En conséquence, l'armée américaine met à leur disposition toute une série de services et d'infrastructures (chapelle, possibilité de suivre des cours en formation continuée, *fast food* « Burger King »...).

Pour les militaires belges, un tel niveau de confort facilite le vécu de la mission. Beaucoup n'hésitent d'ailleurs pas à dire que la mission est plus difficile à vivre pour la famille qui doit faire face aux éventuels problèmes quotidiens qui se posent en Belgique. À ce propos, l'arrivée des nouvelles technologies et de l'internet ont complètement modifié les relations entre le militaire et sa famille durant les périodes de déploiement. Les anciens moyens de communication (courrier postal et colis) a, depuis quelques années, fait place à des communications instantanées qui permettent, à ceux qui le souhaitent, d'avoir des contacts quotidiens que ce soit par téléphone ou par internet. Mais, malgré ces possibilités communicationnelles meilleures que par le passé, la séparation reste toujours difficile à vivre pour certains et surtout, semble-t-il, pour ceux qui ont des enfants en bas âge. Certains d'entre eux redoutent également le retour et la difficile période de réadaptation durant laquelle il faudra retrouver sa place au sein de la cellule familiale.

D'autre part, le fait de travailler mais aussi de vivre dans un univers militaire relativement clos avec ses collègues de travail 24 heures sur 24 pendant quatre mois entraîne certaines difficultés relationnelles. Mais, dans le groupe étudié, les individus se connaissaient relativement bien avant la mission et manifestaient une certaine cohésion. Au niveau du travail, les journées sont souvent routinières et les horaires sont fort semblables à ceux en unité. Les militaires adoptent des comportements ritualistes et la vie de tous les jours est essentiellement rythmée par les repas, le travail,

⁹¹ Nous avons retrouvé des difficultés du même ordre, entre les militaires belges et canadiens cette fois, lorsque les militaires belges ont été déployés, en 2004-2005, à Camp Julian, qui était un camp canadien situé au Sud de Kaboul en Afghanistan. Pour plus de détails sur cette mission, cf. J. SOETERS, D. RESTEIGNE, R. MOELKER et P. MANIGART, « Smooth and Strained Cross Cultural military Cooperation », in *Military Cooperation in Multinational Peace Operations*, J. SOETERS et P. MANIGART (eds), Abingdon, Routledge, 2008 in press.

quelques moments de loisirs et de contacts « virtuels » avec la famille. Certaines fonctions spécifiques, comme les pilotes, suivent un autre rythme de travail qui varie en fonction des permanences mais également des conditions météorologiques. De plus, ces derniers sont soumis à d'autres prescriptions qui les autorisent à rester déployés pour des périodes plus courtes, aux alentours de deux mois. Le fait qu'ils soient soumis à un autre rythme de travail et qu'ils restent déployés moins longtemps entraîne parfois une certaine jalousie auprès des autres militaires.

Dans l'ensemble, la mission se passait bien pour la majorité des militaires déployés et, par rapport à ce qu'ils avaient connu lors de précédentes missions, la configuration du camp assez étendue et verdoyante, conférait aux militaires un sentiment de relative liberté et évitait, semble-t-il, toute promiscuité désagréable. De plus, comme le niveau d'alerte n'était pas très élevé, ils étaient parfois autorisés à quitter le camp pour passer la soirée dans la ville de Tuzla ou pour visiter Sarajevo. Restaient toutefois les difficultés intrinsèques liées à toute mission et qui étaient essentiellement liées à l'éloignement des familles et à la vie en collectivité.

2.3.2. Opérations menées au Kosovo (KFOR), en Afghanistan (FIAS) et au Liban (FINUL)

Description succincte des opérations

Force pour le Kosovo (KFOR)

La mission de soutien de la paix menée par l'OTAN au Kosovo est menée depuis juin 1999 dans la province serbe du Kosovo, en accord avec la résolution 1244 du Conseil de sécurité (chapitre VII de la charte). Le but était alors d'établir un environnement sécurisé et de fournir un appui à la mission menée par les Nations unies (*UNMIK : UN Mission in Kosovo*). Avec le temps, le mandat de cette force a évolué et l'effectif déployé au Kosovo rassemble à présent quelques 16 000 hommes issus de 35 pays⁹². Pour sa part, la Belgique a pris part à la KFOR depuis le début, en l'occurrence dès juillet 1999. Entre 1999 et 2003, elle a engagé un *battlegroup* de quelque 800 hommes à Leposavic puis, en 2005, vu le peu d'incidents recensés, la contribution a été progressivement réduite. À ce jour, quelques 200 militaires belges⁹³ travaillent dans l'une des cinq forces opérationnelles, au sein de la Multinational Task Force North (MNTF N). Ils sont basés au camp Belvédère, situé à Mitrovica, qui est sous commandement français. Les militaires belges effectuent des patrouilles pour sécuriser

⁹² Parmi ces pays, on retrouve 24 pays membres de l'OTAN (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) et 11 pays non membres de l'OTAN (Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Finlande, Géorgie, Irlande, Maroc, Suède, Suisse et Ukraine). Effectif au 4 avril 2007. <<http://www.nato.int/kfor>>.

⁹³ Plan stratégique 2000-2015 à mi-parcours, « Les missions opérationnelles de la Défense », Ministère de la Défense, 2007.

la ville et quelques autres travaillent au quartier général de la force, situé à Pristina. Les derniers militaires belges devraient probablement rester au Kosovo jusque fin 2007. Après cette date, la Belgique envisagerait plutôt d'envoyer un appui supplémentaire en Afghanistan. Dans tous les cas, les décisions seront prises par le nouveau gouvernement issu des élections de juin 2007. Les résultats présentés ici sont ceux de la mission BELKOS 24 qui a eu lieu d'avril à juillet 2007⁹⁴.

Force d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS)

Le déploiement de cette force menée par l'OTAN a été autorisé en décembre 2001 en vertu de la résolution 1386 du Conseil de sécurité. Disposant d'un mandat d'imposition de la paix au titre du chapitre VII de la charte, cette force a d'abord été déployée pour sécuriser Kaboul et les provinces environnantes. Ensuite, le mandat de cette force a été progressivement élargi et des équipes de reconstruction provinciales (ERP)⁹⁵ ont été créées dans la plupart des provinces du pays.

La première implication des militaires belges dans la FIAS visait la mise à disposition de transport aérien tactique (C-130) aux troupes de l'OTAN. Puis, à partir de mars 2003, un effectif plus important a été envoyé à l'aéroport de Kaboul pour sécuriser l'aéroport. Depuis lors, la Belgique y maintient un effectif d'environ 250 militaires⁹⁶. La majorité des militaires belges sont chargés de la sécurité des troupes militaires, belges et étrangères, déployées sur l'aéroport et sont, pour cela, occupés dans des activités d'observation, de fouilles et parfois de patrouilles. Les autres militaires belges déployés sur l'aéroport assurent un appui logistique et médical et quelques autres sont occupés dans des fonctions d'état-major. Depuis mai 2007, des militaires belges travaillent également aux côtés de militaires afghans de l'Afghan National Army (ANA) pour que ces derniers puissent, à terme, veiller, eux-mêmes, à la sécurité de l'aéroport. On ajoutera qu'en Afghanistan, la Belgique assure également une participation de près d'une trentaine de militaires dans deux équipes de reconstruction provinciales (ERP), en collaboration avec la Défense allemande, situées dans les provinces du Nord de l'Afghanistan, à Kunduz et Masar e Sharif⁹⁷.

⁹⁴ Pour cette mission, le taux de réponses s'élève à 72 % (165 questionnaires remplis sur les 195 distribués).

⁹⁵ Selon la définition donnée par l'OTAN, les ERP « sont de petites équipes de personnels civils et militaires internationaux travaillant dans les provinces afghanes pour contribuer à étendre l'autorité du gouvernement central et créer des conditions de sécurité et de sûreté plus favorables à la reconstruction ». « Contribuer à assurer l'avenir de l'Afghanistan : évolution de la FIAS », 14 avril 2005. <<http://nato.int>>.

⁹⁶ Toutefois, d'août 2004 à janvier 2005, l'effectif belge fut doublé pour soutenir le déroulement du processus électoral. Cet effectif supplémentaire était stationné à Camp Julian, situé dans le Sud de Kaboul. De même, dans le cadre de l'opération *Eastern Eagle*, quatre F-16 belges ont été intégrés, de juillet 2005 à janvier 2006, dans un détachement belgo-néerlandais.

⁹⁷ Pour plus de détails sur les ERP, cf. D. RESTEIGNE, « Un outil particulier de gestion de crise en Afghanistan : les équipes de reconstruction provinciales » in B. DELCOURT, E. KLIMIS, M. MARTINELLI (dir.), *L'Union européenne et la gestion des crises, aspects civils et militaires*, Presses Universitaires de Bruxelles (à paraître).

Le camp de KAIA est à l'image du large éventail de nations qui participent à cette force⁹⁸, avec près de trente nationalités différentes. Le commandement du camp est organisé selon un système de rotation, tous les six mois une nouvelle nation prend le commandement. Les résultats présentés dans ce chapitre se rapportent à la mission ISAF 13 qui a eu lieu de mars à juin 2007⁹⁹.

Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL)

La FINUL est une mission de maintien de la paix dite classique, engagée sous contrôle opérationnel des Nations unies¹⁰⁰ depuis mars 1978, en vertu des résolutions 425 et 426 du Conseil de sécurité en vue de confirmer le retrait des forces israéliennes dans le Sud-Liban et d'assister dans cette tâche le gouvernement libanais. Suite à la crise israélo-libanaise qui a éclaté durant l'été 2006, le mandat initial de la force a été étendu (résolution 1701 du Conseil de sécurité). Fin août 2006, le gouvernement belge décida d'envoyer des militaires au Liban.

En mai 2007, on recensait plus de 13 000 personnes (militaires et policiers) au sein de cette force dont près de 400 militaires belges¹⁰¹. La plupart des militaires sont déployés à Tibnine, (camp Scorpion¹⁰²), au sud-Liban ; quelques-uns travaillent au quartier général de la force, à Naqoura. Pour les troupes de la FINUL, la mission est double. Il s'agit, d'une part, d'assister le gouvernement libanais et, d'autre part, de soutenir l'armée libanaise. Prenant en considération ces directives et en fonction de ses spécialités propres, la Défense belge s'est engagée dans trois domaines d'action précis : l'appui médical, le déminage et la reconstruction, une force de protection vient compléter le dispositif déployé.

Le détachement génie a pour mission d'exécuter des missions de reconnaissances de routes et de zones pour y neutraliser les engins non explosés et les mines grâce au personnel du génie de combat et aux équipes de déminage. L'élément d'appui du détachement génie réalise des travaux de construction et améliore également l'infrastructure du camp Scorpion. Ils effectuent également divers travaux au profit d'autres troupes de la FINUL. Le pilier médical comprend les moyens d'évacuation, assure les soins de premier échelon pour le personnel militaire et dispose d'une

⁹⁸ Fin 2006, l'effectif de la FIAS comportait quelques 31 000 hommes issus de 37 pays OTAN et non OTAN. Parmi ces pays, on retrouve 26 pays membres de l'OTAN (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) et 11 pays non membres de l'OTAN (Albanie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Finlande, Irlande, Islande, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse).

⁹⁹ Pour cette mission, le taux de réponse est de 85 % (216 questionnaires remplis sur les 257 distribués).

¹⁰⁰ Cette mission est dite de première génération par opposition aux missions de deuxième ou troisième génération qui font référence aux conflits apparus durant l'après guerre froide et essentiellement de nature intra-étatique.

¹⁰¹ On y a recensé 379 personnes fin avril 2007. Source : UN missions summary of military and police, 30 avril 2007. Cette contribution à la FINUL place la Belgique en 39^e position sur les 115 pays actuellement contributeurs de troupes à l'ONU. Ainsi, au 30 avril 2007, quelques 395 Belges dont 379 militaires et 16 observateurs (9 à la MONUC, 5 à l'UNMIS et 2 à l'UNTSO) prenaient part aux opérations en cours de l'ONU. <<http://www.un.org>>.

¹⁰² En fait, ce camp était, à l'origine, occupé par des militaires polonais mais, depuis le mois de septembre 2006, les militaires belges y sont installés et partagent une partie du camp.

capacité chirurgicale et de soins dentaires. En soutien, on retrouve également une force de protection ¹⁰³ qui est chargée de la sécurité du camp. Ils exécutent également des missions d'observations et de contrôle et accompagnent également certains déplacements effectués par les équipes du génie afin d'assurer leur sûreté rapprochée. Les résultats présentés sont ceux de la mission BELUFIL 2 qui s'est déroulée de février à mai 2007 ¹⁰⁴.

Profil des militaires déployés

La majorité des militaires déployés en opérations (tableau 8) sont issus de la catégorie de personnel des volontaires et ils sont donc nombreux à avoir l'expérience de plusieurs missions précédentes. On retrouve, ensuite, près d'un tiers de sous-officiers et, enfin, moins de 10 % d'officiers, pour assurer les fonctions d'encadrement.

Tableau 8 : Répartition du personnel déployé par catégories de grade (%)

	Volontaires	Sous-officiers	Officiers
KFOR	60	30	10
FIAS	62	31	7
FINUL	66	28	6

Pour ce qui est de la répartition par sexe, on retrouve, pour chacune des trois missions, une très large majorité d'hommes (96 %) et à peine 4 % de femmes. Cette proportion de femmes est plus faible qu'à la Défense belge où l'on en dénombre, comme on l'a mentionné précédemment, 8,2 %. Ce plus faible pourcentage de femmes déployées en opération s'explique essentiellement par trois facteurs. Tout d'abord, les femmes sont davantage représentées dans les fonctions administratives que de combat ; ensuite, dans les trois missions étudiées, la majorité des militaires appartient à la composante terre qui reste, à ce jour, la composante la moins féminisée (tableau 6). Enfin, quelques-unes, en raison de leur situation familiale et exerçant aussi le rôle de mère, sont parfois réticentes à l'idée de partir quatre mois loin de leur famille.

Au niveau de la répartition linguistique, les pourcentages varient au cours des missions, en fonction des unités engagées. Nous avons ainsi, pour chaque mission, tantôt une majorité de militaires francophones, tantôt une majorité de militaires néerlandophones. La plupart des missions actuelles nécessitent la présence du personnel des différentes composantes. Du reste, la désignation des unités dépend non

¹⁰³ C'est en effet la première fois que, depuis la mort des dix paras belges à Kigali en 1994 lors de l'opération de la MINUAR, les soldats belges prennent part à une opération de l'ONU. Le déploiement d'une force de protection fait écho aux recommandations qui avaient été formulées par la commission Rwanda selon lesquelles « le gouvernement doit veiller, en cas de participation à une mission, à ce qu'une série de conditions soient remplies, de manière que la sécurité des troupes soit assurée au maximum et que les chances de réussite de la mission soient optimisées ». Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda, Sénat, *Doc. parl.* 1-611/7, 6 décembre 1997. Cf. <<http://www.senate.be>>.

¹⁰⁴ Pour cette opération, le taux de réponse avoisine les 77 % (248 questionnaires remplis sur les 378 distribués).

seulement des moyens opérationnels engagés pour la mission mais prend également en considération les unités déployées auparavant. Pour le bien-être des militaires et de leurs familles, il est, en effet, souhaité qu'une même unité ne reparte pas trop vite en opération et qu'il y ait, entre deux missions, un à deux ans. Car, en plus de la période de déploiement proprement dite qui, comme on l'a mentionné précédemment, dure quatre mois pour la majorité des militaires, ces derniers suivent une période de préparation spécifique à la mission qui s'étale sur deux à trois mois afin d'obtenir la qualification et être déclarés *mission ready* pour exécuter la mission opérationnelle assignée¹⁰⁵. Les militaires sont donc, pendant plus de six mois, éloignés de leur famille.

Le fait qu'il y ait, en opérations, des militaires francophones et néerlandophones joue un rôle non négligeable dans les relations interpersonnelles durant la mission. En Belgique, quelques unités sont bilingues mais la plupart des unités opérationnelles sont unilingues : la première brigade (Léopoldsburg) est néerlandophone et la septième brigade (Marche-en-Famenne) est francophone. Les militaires de ces unités ne sont donc pas habitués à travailler avec leurs homologues de l'autre région linguistique. En opérations, les deux communautés linguistiques se mélangent assez peu, surtout parmi ceux qui ne possèdent pas une connaissance suffisante de la seconde langue nationale. Cela s'observe surtout auprès des sous-officiers et des volontaires car, en vertu de la loi concernant l'usage des langues à l'armée, les officiers doivent, quant à eux, avoir la connaissance effective de la seconde langue nationale, quel que soit leur lieu d'affectation. Pour les militaires des deux autres catégories de personnel, ils ne sont pas tenus par les mêmes obligations et possèdent, la plupart du temps, une connaissance assez limitée de l'autre langue, surtout du côté des militaires francophones. Cette dernière observation va dans le même sens que les recherches plus larges menées au sein de la population belge et montrant que si 52,2 % des Belges néerlandophones disent connaître « bien ou très bien le français », à peine 21,5 % des francophones disent connaître « bien ou très bien le néerlandais¹⁰⁶ ».

Satisfaction de la mission et moral des troupes

Le degré de satisfaction vis-à-vis de la mission varie en fonction de différents facteurs : le théâtre d'opération étudié, l'expérience de précédentes missions, la nature des tâches à effectuer au quotidien, les relations avec les collègues et les chefs, le déroulement de la mission pour la famille restée au pays ou encore les conditions météorologiques...

De manière générale, lorsqu'on leur a posé la question, la majorité des militaires se montraient satisfaits du déroulement général de la mission. C'est surtout le cas en Afghanistan où 80 % des militaires interrogés se disaient « plutôt contents » ou « très contents » contre 61 % pour le Liban et 60 % pour le Kosovo. Beaucoup d'entre eux sont contents de pouvoir quitter leur caserne et de mettre en pratique ce qu'ils ont appris durant les multiples périodes d'entraînements. Un certain nombre, plus

¹⁰⁵ « Doctrine générale sur l'entraînement à la Défense », Département d'État-major Opérations et Entraînement, Ministère de la Défense, 20 juillet 2005.

¹⁰⁶ J. VAN PARYS et S. WAUTERS, « Les connaissances linguistiques en Belgique », *Cahier du CEREC*, 31 août 2006. <http://centres.fusl.ac.be/CEREC/document/2006/cerec2006_7.pdf>.

critiques à l'égard de la nature des missions auxquelles ils prennent part, sont plutôt motivés par les incitants financiers que par l'expérience opérationnelle qu'ils auront acquise à l'issue de la mission.

Au niveau du degré de satisfaction, on observe des différences assez importantes en fonction de la nature du travail effectué et par exemple, au Liban, certains militaires ont regretté le fait que l'accent n'ait pas été davantage placé sur le volet humanitaire et sur une utilisation plus intensive des infrastructures déployées.

« C'est un peu frustrant d'avoir un bel appareil et de ne pas en profiter ! (...) ça serait bien d'avoir au moins une intervention par jour ¹⁰⁷. »

Dans ce cas de figure, une part de cette insatisfaction était sans doute aussi liée au décès des trois casques bleus belges et aux procédures de travail plus strictes qui ont suivi l'accident ¹⁰⁸. À cela, s'ajoutait également la déception de certains militaires envers le peu de contacts avec la population locale.

« On a tous été déçus de ne pas pouvoir reconstruire au profit de la population mais ici, c'est le Hezbollah qui paie pour la reconstruction ¹⁰⁹. »

Pour le Kosovo, on relève également une certaine part d'insatisfaction car 40 % des militaires déployés à Mitrovica se disaient « plutôt pas » ou « pas du tout contents » du déroulement général de la mission. Et, en conséquence, au niveau de leur moral, seulement 61 % des militaires interrogés disaient avoir un « plutôt bon » ou « très bon » moral alors que ces pourcentages s'élevaient à 78 % pour ceux déployés en Afghanistan et à 76 % pour ceux au Liban.

Lorsque l'on s'attarde sur les facteurs qui concourent à un mauvais moral (tableau 9), on observe certains facteurs récurrents aux trois théâtres d'opération étudiés. On observe ainsi que la nature du travail, l'ennui, la fatigue mais également l'éloignement et les soucis que certains militaires se font pour leur famille sont à l'origine d'un mauvais moral des troupes.

Tableau 9 : Facteurs liés à un mauvais moral

(% « assez souvent » ou « très souvent »
« S'il vous arrive d'avoir un mauvais moral, cela est dû principalement à... »

	KFOR	FIAS	FINUL
Boulot	40	21	29
Ennui	23	27	22
Éloignement de la famille	25	27	20
Manque de contacts avec l'extérieur	25	29	19
Soucis pour ma famille	22	25	19
Problèmes avec mes chefs	10	20	19
Fatigue	33	23	17
Problèmes avec mes collègues	10	13	16
Autre chose	29	15	14

¹⁰⁷ D. RESTEIGNE, *Analyse sociologique de la vie quotidienne des militaires belges en opérations : période de rotation mission BELUFIL 1 et BELUFIL 2*, Chaire de sociologie, École royale militaire, Bruxelles, p. 15.

¹⁰⁸ L'accident a eu lieu trois semaines avant la passation du questionnaire.

¹⁰⁹ D. RESTEIGNE, « *Analyse sociologique de la vie quotidienne des militaires belges en opérations : période de rotation mission BELUFIL 1 et BELUFIL 2* », *op. cit.*, p. 17.

On retrouve, cependant, des facteurs prépondérants distincts pour chaque mission étudiée. Au Kosovo, les militaires mettent surtout en avant la nature du travail et la fatigue accumulée au cours de la mission. Pour l'Afghanistan, on remarque que les facteurs attachés à un mauvais moral sont plutôt liés à un manque de contacts avec l'extérieur car, à KAIA, vu le niveau d'alerte et les risques élevés, les militaires ne sont pas autorisés à quitter le camp et sont cloisonnés dans un espace réduit. De plus, comme ils ne disposent pas d'une aire de responsabilité en dehors de l'aéroport, les militaires belges ne font pas de patrouilles et effectuent des tâches statiques sur le périmètre de l'aéroport qui s'avèrent, pour certains, rapidement ennuyeuses.

Au Liban également, les militaires belges mettent en avant la nature du travail et l'ennui lié à la mission. Certains militaires, surtout ceux issus d'unités de combat, éprouvent en effet quelques difficultés à fonctionner dans un univers clos et auquel ils ne sont pas habitués. Les missions d'observation et de surveillance que certains doivent assurer ne correspondent pas à leurs attentes qui sont davantage tournées vers des missions plus musclées et moins routinières.

Le tableau 9 montre également que l'éloignement de la famille constitue une source d'inquiétudes pour le militaire déployé même si la période de mission se déroule, selon les militaires interrogés, relativement bien pour la famille restée au pays. Ainsi, pour les trois théâtres d'opération étudiés, plus de 65 % étaient d'avis que la période de la mission se déroulait « plutôt bien » ou « très bien » pour leur famille.

Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, les difficultés liées à la séparation d'avec la famille sont quelque peu amoindries par les nouvelles possibilités d'échange et de communication offertes aux militaires déployés (cartes de téléphone, internet...). De plus, depuis quelques années, la Défense belge accorde une attention accrue au bien-être de son personnel. Dans ce registre, différentes initiatives ont été prises pour faciliter le vécu de la mission et adoucir les périodes de séparation (accompagnement psychologique en mission, journées info-familles organisées à l'attention des familles lors de conjoints déployés à l'étranger...).

Une mission jugée utile ?

En lien avec le vécu de la mission, nous allons maintenant essayer de voir si les militaires estiment que leur travail, et la mission dans son ensemble, est utile.

Tableau 10 : Degré d'utilité de la mission (%)

	Très utile	Plutôt utile	Plutôt pas utile	Pas du tout utile
KFOR	5	50	36	9
FIAS	21	67	11	1
FINUL	17	50	20	4

Sur ce point, on observe que les résultats sont plus satisfaisants pour la mission effectuée en Afghanistan où 88 % des militaires interrogés estimaient que la mission était « très utile » ou « plutôt utile » (tableau 10). Pour rappel, la majorité des militaires sont occupés dans des activités de protection de l'aéroport militaire, ce qui

constitue une tâche essentielle pour permettre à l'ensemble des troupes de la FIAS (et à la population afghane) d'effectuer des déplacements et d'être approvisionnés (logistique). Pour le Liban, plus de la moitié des militaires (67 %) étaient également positifs à l'égard de l'utilité de leur mission mais, comme on l'a déjà mentionné précédemment, certains regrettaient le fait qu'ils ne pouvaient pas travailler davantage au profit de la population locale. Tant le déminage que les soins médicaux sont en effet réalisés en priorité au profit des troupes de la FINUL et, ensuite seulement, à l'attention de la population locale.

Les résultats pour le Kosovo sont plus mitigés car, même si la majorité des militaires belges (55 %) jugeaient leur mission « plutôt utile » ou « très utile », ils étaient cependant près de la moitié (45 %) à juger la mission « plutôt pas utile » ou « pas du tout utile ». Ceci est sans doute à mettre en lien avec la situation plus calme du Kosovo. Il s'agit d'ailleurs des derniers détachements belges à être envoyés dans cette région puisque la Belgique devrait arrêter sa participation dans cette province fin 2007.

Les relations interpersonnelles

Entre militaires belges

Avec les réductions des effectifs dont on a parlé précédemment, les détachements belges déployés sur le terrain sont plus hétérogènes que par le passé et mêlent à présent différentes unités, composantes et régimes linguistiques. Dès lors, comme dans la plupart des autres armées qui sont confrontées à des réalités similaires¹¹⁰, se pose le problème de la cohésion et des relations au sein du groupe dans lequel le soldat vivra pendant les mois de déploiement. Les militaires restent souvent avec les militaires de même niveau hiérarchique (liens horizontaux) et la majorité des contacts se passent au sein de groupes primaires (sections, groupes rassemblant les personnes issues d'une même spécialité...). À ce niveau, les contacts semblent généralement bons (tableau 11).

Tableau 11 : Degré de satisfaction par rapport aux contacts avec les collègues (%)

	Très content	Plutôt content	Plutôt pas content	Pas du tout content
KFOR	32	66	2	0
FIAS	41	52	5	2
FINUL	38	54	7	1

Au cœur des relations sociales, on retrouve les moments passés au bar belge, qui est souvent synonyme du « foyer » où beaucoup se rassemblent. Dans les théâtres d'opération où le mess est commun avec les autres pays, comme c'est le cas dans la

¹¹⁰ V. PORTERET, « À la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : les études sociologiques du Centre d'études en sciences sociales de la défense », *Revue française de sociologie*, 44-4, Paris, 2003, 799-822, p. 808.

plupart des missions multinationales, le bar belge revêt une importance particulière car il constitue le seul endroit public où l'on se retrouve un peu « chez soi ». Les symboles nationaux sont d'ailleurs souvent exposés (drapeau belge, photos des souverains, heure locale belge...) et contribuent à créer une atmosphère familière.

Au niveau de la consommation d'alcool, c'est la règle des deux consommations alcoolisées par jour (*2 cans rule*) qui est d'application mais cette directive est laissée à l'appréciation des commandants de l'opération qui peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, interdire toute consommation d'alcool durant certaines périodes¹¹¹.

Pour combattre la monotonie et l'ennui rencontrés lors des missions, beaucoup de militaires font également du sport, regardent la télévision, jouent à des jeux vidéos ou vont sur internet. Des exercices et diverses activités sont également organisées par le commandement pour maintenir les troupes en alerte, surtout quand la situation est calme et que la routine commence s'installer. De telles activités peuvent se révéler très positives, pas uniquement pour renforcer des liens préexistants mais également pour établir en début de mission des premiers contacts entre des individus se connaissant pas ou peu.

Avec les militaires étrangers et la population locale

Comme on l'a mentionné précédemment, la plupart des militaires belges prennent part à des missions militaires multinationales et se retrouvent donc déployés sur les mêmes théâtres d'opération que d'autres nationalités. Comme le montre le tableau 12, ce contexte de travail ne pose pas de réelles difficultés à la majorité d'entre eux.

Tableau 12 : Travailler dans un cadre multinational (%)

	Pas du tout un problème	Plutôt pas un problème	Plutôt un problème	Un gros problème
KFOR	76	20	4	0
FIAS	83	16	1	1
FINUL	82	16	1	1

Comme mentionné dans le cadre de la mission *Althea*, ceci s'explique sans doute par le fait que la majorité des militaires belges fonctionnent encore essentiellement en eux. Mais, étant donné qu'ils sont amenés à vivre pendant plusieurs mois avec ces autres nationalités, des liens s'établissent au fil du temps et cette diversité est jugée enrichissante pour la majorité des militaires (tableau 13).

¹¹¹ Ceci fut, par exemple, le cas au Liban en février 2007. Comme il s'agissait d'une période de rotation entre deux unités, le commandement a, pour éviter tout problème, fait le choix d'interdire l'alcool durant cette période.

Tableau 13 : Une diversité enrichissante ? (%)

	Pas du tout un enrichissant	Plutôt pas un enrichissant	Plutôt un enrichissant	Tout à fait enrichissant
KFOR	8	21	49	22
FIAS	6	16	49	28
FINUL	7	13	53	28

En fonction des théâtres d'opération, des nations engagées mais également de la répartition du travail, les militaires établiront des contacts privilégiés avec certaines nationalités plutôt que d'autres. On remarque ainsi une fréquence de contacts beaucoup plus élevée (tableau 14) entre groupes linguistiques similaires. Ainsi, les militaires belges francophones sont davantage en contacts avec les militaires français dans les trois théâtres d'opération étudiés¹¹². Les militaires belges néerlandophones ont, quant à eux, également des contacts avec les militaires néerlandais. Pour les contacts avec les autres pays, la fréquence s'explique notamment par divers facteurs comme la proximité géographique des camps des autres nationalités déployées, la division du travail ou encore une certaine proximité « culturelle » avec certains pays.

Tableau 14 : Contacts avec les militaires étrangers¹

(% « assez souvent » ou « très souvent »)

KFOR	Militaires français 70	Militaires danois 23	Militaires néerlandais 4
FIAS	Militaires français 37	Militaires néerlandais 23	Militaires italiens 19
FINUL	Militaires français 22	Militaires italiens 13	Militaires polonais 13

¹ Contacts avec les collègues luxembourgeois non inclus car repris dans le bataillon belge.

Enfin, comme déjà mentionné, les militaires belges se disent souvent demandeurs de contacts avec la population locale. Malheureusement, en raison de contraintes sécuritaires, ils sont en général surtout limités aux contacts qui se nouent à l'intérieur du camp avec les locaux qui viennent y travailler. Tous s'accordent néanmoins pour dire que ces contacts se passent, dans l'ensemble, très bien (tableau 15).

Tableau 15 : Fréquence et qualité des contacts avec la population locale (%)¹

	« Assez souvent » ou « très souvent »	« Plutôt bons » ou « très bons »
KFOR	57	93
FIAS	55	95
FINUL	49	95

¹ Réponse « Pas applicable » et données manquantes non incluses

¹¹² De même, au niveau de la composition des groupements tactiques de l'Union européenne (*EU battlegroups*), on observe que la Belgique s'est engagée dans deux groupements, un aux côtés de la France et un autre avec les pays de l'Eurocorps. On le voit, certains facteurs linguistiques et de proximité culturelle favorisent les collaborations entre les deux pays. Pour plus de détails sur les groupements tactiques européens, cf. G. LINDSTROM, « Enter the EU Battlegroups », *Chaillot Paper*, n° 97, février 2007, Institute for Security Studies, Paris.

Les contacts avec la population locale varient selon les fonctions exercées. Ainsi, par exemple, à l'ERP de Kunduz ou au Liban, les équipes de déminage, les officiers du commandement ou encore les militaires de la cellule PsyOps (*psychological operations*) sont davantage en contact avec les populations civiles. Ces cellules essaient de sensibiliser la population locale et de montrer les contributions positives apportées par les troupes. Comme les frontières entre combattants et non-combattants sont devenues de plus en plus floues et que les terrains opérationnels sont souvent urbanisés, les populations civiles sont de facto devenues des acteurs impliqués dans ces conflits. En conséquence, l'accent ne doit plus être uniquement placé sur l'usage de la force mais également sur les techniques de négociation et sur les contacts avec les populations locales.

CONCLUSION

L'armée belge est pour l'essentiel une force multinationalisable, mettant en valeur ses capacités médianes et ses compétences sectorielles (les niches capacitaires) associées aux nouvelles missions de gestion de crise dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'ONU. L'appareil militaire n'a en effet de sens qu'au service d'une politique de défense, élément sectoriel d'une politique de sécurité qui ne peut s'inscrire que dans un cadre européen et transatlantique. Et même si la plupart des militaires belges continuent à travailler entre eux, le fait qu'ils soient déployés pendant plusieurs mois dans un espace restreint et fermé aux côtés d'autres nationalités les amènent à nouer des contacts avec les militaires étrangers. Dans les quatre missions étudiées, ceux-ci se sont passés sans difficultés majeures et nous avons observé une fréquence plus élevée de contacts entre les individus qui parlaient la même langue et avaient également une certaine proximité culturelle.

Nous avons également relevé que la vie quotidienne des militaires déployés semblait influencée par différents facteurs. Nous avons, d'une part, mis en évidence différents éléments liés au travail effectué sur le terrain et au cadre contextuel de la mission engagée. De plus, comme les militaires vivent 24 heures sur 24 dans une certaine promiscuité, les relations interpersonnelles avec les collègues et les chefs jouent également un rôle de premier plan. Au niveau des facteurs qui concourent à un mauvais moral, nous avons relevé des facteurs récurrents liés à l'ennui, à la fatigue ainsi qu'au manque de contacts avec l'extérieur. À ces éléments s'ajoute également l'éloignement de la famille qui reste une source d'inquiétudes même si la période pendant la mission se déroule relativement bien pour les familles restées au pays.

Les militaires belges des missions étudiées se montraient donc, dans l'ensemble, assez satisfaits du déroulement de la mission à laquelle ils ont pris part car la participation aux opérations extérieures demeure, pour un nombre important d'entre eux, la raison même de leur engagement dans les forces armées. Reste toutefois que la monotonie des missions actuelles ne répond pas entièrement aux attentes de certains militaires qui sont davantage demandeurs de missions moins routinières et d'action.

De manière plus générale, si la Belgique inscrit son engagement dans un cadre élargi européen, « à savoir qu'il faut faire la paix dans le voisinage pour ne pas avoir la guerre chez nous » (Alain Joxe), l'universalisme européen se heurte rapidement aux enjeux politiques et moraux nationaux. Si on ne peut combattre le ressentiment identitaire et les guerres asymétriques par « des frappes tirées à distance de sécurité », la présence des militaires au sol dans des zones instables (rétablissement, imposition et maintien de la paix) met en évidence la question du degré de participation du pays

face à des enjeux non vitaux tels que la défense territoriale nationale et celle de nos alliés avec lesquels la Belgique a signé des traités de solidarité commune.

Bien que les conclusions de la commission Rwanda aient abouti à ce que les missions extérieures de l'armée belge soient organisées en disposant des matériels, du mandat et d'engagements précis, les gouvernements, quelle que soit la coalition, seront toujours enclins, parce que responsables politiques de la vie des militaires citoyens, à réduire autant que possible le niveau de la prise de risque. Il s'agira toujours pour la Belgique de trouver l'équilibre entre les nécessaires interventions, les conséquences humaines, politiques et diplomatiques des événements mouvants et souvent incontrôlés sur le terrain, les intérêts du pays et la légitime motivation des militaires dont la grande majorité a pleinement conscience des enjeux et « se sent utile » en opération » face à une minorité qui, dans ses extrêmes, serait soit le « soldat fanfaron », soit le militaire « fonctionnaire ». Il s'agira enfin de trouver, au cas par cas, les bonnes réponses à la question renouvelée du partage des risques entre pays alliés.